

Conservation des zones humides *Landaises*

35 ans d'actions des chasseurs



Fédération Départementale des Chasseurs des Landes



Préambule

La protection de la biodiversité est devenue un enjeu majeur et d'intérêt général. Depuis 2010, les discussions autour des projets Trames vertes et bleues et Stratégie de Création d'Aire Protégée (SCAP), placent la biodiversité au cœur du développement durable. Avant ces dispositifs, le réseau Natura 2000 avait lui aussi pour objectif la sauvegarde des territoires naturels.

C'est pourtant dès 1976, sous l'impulsion du Président Henri SALLENAVE, que la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes s'est investie dans la protection et la valorisation environnementale des écosystèmes landais. Elle s'investira particulièrement dans la sauvegarde des zones humides, milieux exceptionnels et déjà menacés à l'époque. Pour cela, elle s'appuiera notamment sur la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, structure unique à l'initiative des chasseurs de France.

La stratégie de la Fédération sera d'acquérir les terrains ou de conventionner avec les propriétaires afin de garantir la pérennité et la fonctionnalité de ces milieux. Petit à petit, au fil des années, c'est un réseau unique de sites que la Fédération gère dont certains sont aujourd'hui prestigieux.

Le document ci-après présente site par site les principales caractéristiques de chacun. L'ensemble du territoire est concerné avec la distinction d'entités bien particulières que sont les Barthes de l'Adour, la Zone Littorale, la Haute-Lande et la Zone Agricole. Historiquement, les mesures de gestion des Barthes de l'Adour et de la Zone Littorale ont pour objectif de maintenir voire d'accroître les potentialités d'hivernage des oiseaux d'eau. La Haute-Lande et dans une moindre mesure la Zone Agricole, sont plutôt mises en valeur au travers de leurs intérêts patrimonial, floristique et paysager.

Tout ce travail aujourd'hui reconnu par tous, n'a pu se faire qu'avec la création de partenariats solides, que cela soit avec le Conseil Général des Landes, le Conseil Régional d'Aquitaine, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Fondation pour la Protection des Habitats, les communes landaises, les propriétaires privés et bien sûr les chasseurs landais à qui il convient de saluer l'avance à laquelle ils ont anticipé les grandes politiques environnementales.

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

“Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, mais nous l'empruntons à nos enfants”

Antoine de Saint Exupery



Avocette élégante

Aquitaine, terre de zones humides

Étymologiquement « Pays des eaux », l'Aquitaine concentre une densité et une variété de zones humides d'une grande richesse, et constitue ainsi un véritable patrimoine écologique favorable à la conservation de la biodiversité régionale.

Les zones humides, espaces de transition entre terre et eau, couvrent désormais **plus de 500 000 hectares** sur le territoire aquitain :

- sur le **littoral** et l'arrière dune de la côte aquitaine : marais côtiers, grands plans d'eau (notamment Parentis-Biscarrosse), vasières et prés salés du Bassin d'Arcachon,
- sur le pourtour des **estuaires** de la Gironde et de l'Adour (les barthes du Seignanx, halte privilégiée lors des périodes de migration),
- sur les **vallées fluviales de l'intérieur des terres** : prairies humides inondables, tourbières, saligues, ripisylves, mais aussi les lagunes du massif landais

Sans attendre les préconisations du nouveau Plan national d'action en faveur des zones humides (2008-2017) issu du Grenelle de l'Environnement, les élus aquitains ont adopté le 28 juin 2008 un **rapport d'orientation de la politique régionale de l'eau** qui conforte, par plusieurs mesures ciblées, l'action du Conseil Régional en faveur de la protection, la restauration et la valorisation des zones humides.

Le Conseil Régional a notamment mis en place un outil, le **Contrat Aquitaine Nature**, qui participe à la protection et la valorisation de sites naturels majeurs sur le territoire aquitain. 80% des surfaces contractualisées sont des zones humides. A ce titre, la Région accompagne ainsi les actions de préservation et les animations de la **Fédération des Chasseurs des Landes** sur les zones humides qu'elle gère.

Par ailleurs, la Région a bien identifié les zones humides comme enjeu fort de la Trame Verte et Bleue aquitaine et participera, aux côtés de l'Etat, à leur intégration dans le futur **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** afin de limiter leur fragmentation par le développement des infrastructures ou de l'urbanisation, afin d'inciter les collectivités locales à leur prise en compte dans les documents de planification, et enfin, afin de favoriser des pratiques (agricoles, sylvicoles,...) respectueuses de ces cœurs de nature.

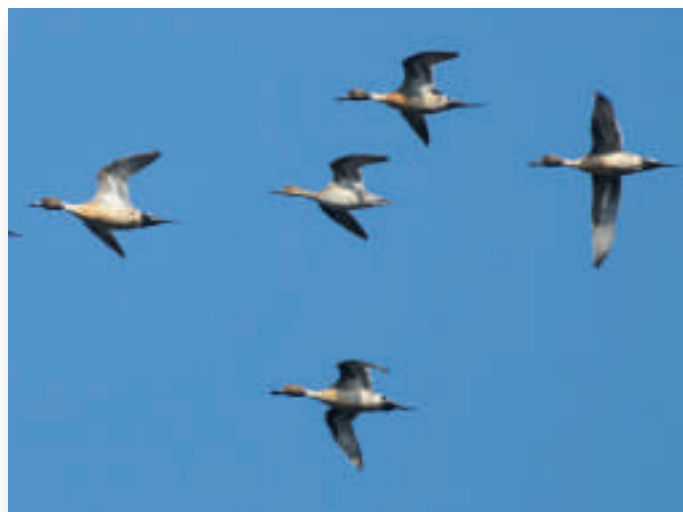
Conseil Régional d'Aquitaine

Dans le cadre de sa compétence Espaces Naturels Sensibles, le Département des Landes œuvre depuis de nombreuses années pour la préservation, la gestion des milieux naturels landais, ainsi que la valorisation de ce patrimoine auprès du grand public. Outre la gestion des propriétés départementales, le Département apporte également une aide technique et financière aux structures gestionnaires d'espaces naturels.

C'est ainsi que, depuis 2004, le Conseil Général des Landes soutient la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes dans ses actions en faveur d'un réseau de 26 zones humides aménagées et gérées pour la préservation des espèces et des habitats.

Ce partenariat s'est concrétisé par une gestion concertée de deux sites localisés en Haute-Lande que sont le Marais du Plata à Sore (22 ha) et le Marais du Gaouchey à Luxey (18 ha).

Conseil Général des Landes



Canards pilet



Les zones humides rendent de nombreux services à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : régulation des écoulements au sein des bassins versants, épuration des eaux, habitats essentiels pour de nombreuses espèces. Elles génèrent des paysages, des cultures, des usages, qui contribuent à l'identité des territoires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Grenelle, de la Directive Cadre sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010/2015, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne mène une politique visant à restaurer, protéger et gérer les milieux aquatiques afin d'en préserver les fonctionnalités naturelles d'auto-épuration et de régulation du régime des eaux et, de maintenir durablement leur valeur écologique essentielle aux activités économiques et sociales.

Ainsi l'Agence participe au financement des inventaires de zones humides, à la gestion de plus de 22 000 ha à travers l'implication de nombreux acteurs, à l'identification de secteurs fonctionnels et prioritaires pour la gestion de l'eau, à l'acquisition de certaines zones humides pour permettre aux maîtres d'ouvrage de mettre en œuvre des plans de gestion et de restauration ambitieux.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne soutient depuis 2004 les actions de gestion des marais, barthes et lagunes portées par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Agence de l'Eau Adour-Garonne



Baldellia

La Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage a été créée en 1979 à l'initiative des fédérations départementales des chasseurs. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1983. Son rôle est d'acquérir des territoires dans un but conservatoire.

Tournée à l'origine vers la protection des marais arrière-littoraux car animée par la problématique « oiseaux d'eau », son action s'est ensuite déployée à l'ensemble du territoire national. Au milieu des années 2000, la Fondation a même élargi son action à l'échelle internationale en intervenant dans des programmes de réhabilitation en Lettonie (lac Engure) et au Sénégal (lac Djoudj). A ce jour, la Fondation est propriétaire de plus de 5 000 hectares répartis dans 59 départements. Dans le département des Landes, elle s'est notamment investie dans les marais de l'Adour à Saint-Martin-de-Seignanx.

Le financement de la Fondation est assuré par des donations volontaires émanant des fédérations départementales des chasseurs et de donateurs privés. Ce sont les fédérations départementales qui sont amenées, par convention, à gérer les territoires et à les valoriser. Aujourd'hui, la Fondation fait de plus en plus appel à d'autres financements (agences de l'eau, collectivités territoriales, Europe).

Parallèlement à cette politique d'acquisition, la Fondation propose aux fédérations de développer des projets ambitieux. Présentons par exemple la collaboration entre la Fondation et le Conservatoire du Littoral dans le cadre de la sortie d'un guide de randonnées ayant pour thématique le littoral Atlantique et proposant une vingtaine de balades familiales et dans lequel figure deux randonnées dans le département des Landes.

L'action de la Fondation démontre qu'un espace ne doit pas être considéré comme figé et être mis sous cloche. Une bonne gestion ne peut être que collective et doit pouvoir respecter les usages traditionnels : l'agriculture bien sûr, mais également la pêche et la chasse.

Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage



L'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born a été créée en 1985 par une équipe de passionnés avec pour **principal but de réhabiliter les marais lacustres de sept communes du Born** (Aureilhan, Biscarrosse, Gastes, Mimizan, Parentis, Sainte-Eulalie et Sanguinet). Pour y arriver, elle privilégie l'entretien naturel avec du bétail en y pratiquant un élevage extensif. L'association a depuis maintenant 24 ans équipé huit parcs, représentant 300 hectares de zones humides dont 90 ha de prairies sur cinq communes. Dans un esprit de durabilité des actions entreprises, l'association a signé, avec les communes propriétaires, des conventions d'occupation des sols de 12 ans, devant notaire, avec tacite reconduction par lesquelles les parties prenantes s'engagent à maintenir les sites en l'état dans lequel ils ont été restaurés. Ce travail de préservation des écosystèmes lacustres reste une priorité pour l'ACGELB.

Association des Chasseurs Gestionnaires
de l'Environnement Lacustre du Born



Marais du Born



*Henri Sallenave (ancien président de la Fédération 1970 - 1994)
et Jacques Hamelin (ancien président de la Fondation 1983 - 1997)*



Pigeon ramier



Paysage de Chalosse

Barthe de l'Adour

- Barthe de Saint-Martin-de-Seignanx 09
- Barthe de Saint-Etienne-d'Orthe 12
- Barthe de Pontonx-sur-L'Adour 14

Zone Littorale

- Marais du Cout de Montagne 18
- Marais d'Aureilhan 21
- Etang de Bias 23
- Marais du Born 24
- Marais de Laouadie 27
- Barthe de Soorts-Hossegor 29
- Marais d'Uza 32
- Marais du Mahourat 34
- Plaine de Pigeon 36

Haute - Lande

- Marais du Los 39
- Lagune de la Roustouse 41
- Lagune de las Graves 43
- Marais de Parias 45
- Marais du Plata 47
- Marais de Gaouchey 49
- Lagune de Latapy 52
- Marais de l'Anguille 55
- Marais du Piat 58

Zone Agricole

- Retenue collinaire de Lagrange et Creon d'Armagnac 61
- Etang de Gaube 63
- Tourbière de Sorde-L'Abbaye 65
- Lagune de Pernaute 67



Glossaire

- **ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée
- **ACGELB** : Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born
- **ALCGE** : Association Landaise des Chasseurs de Gibier d'Eau
- **FDC40** : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes
- **FPHFS** : Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage
- **OGAF** : Opération Groupée d'Aménagement Foncier
- **RCFS** : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
- **ZPS** : Zone de Protection Spéciale
- **ZSC** : Zone Spéciale de Conservation



Accès interdit



Accès autorisé

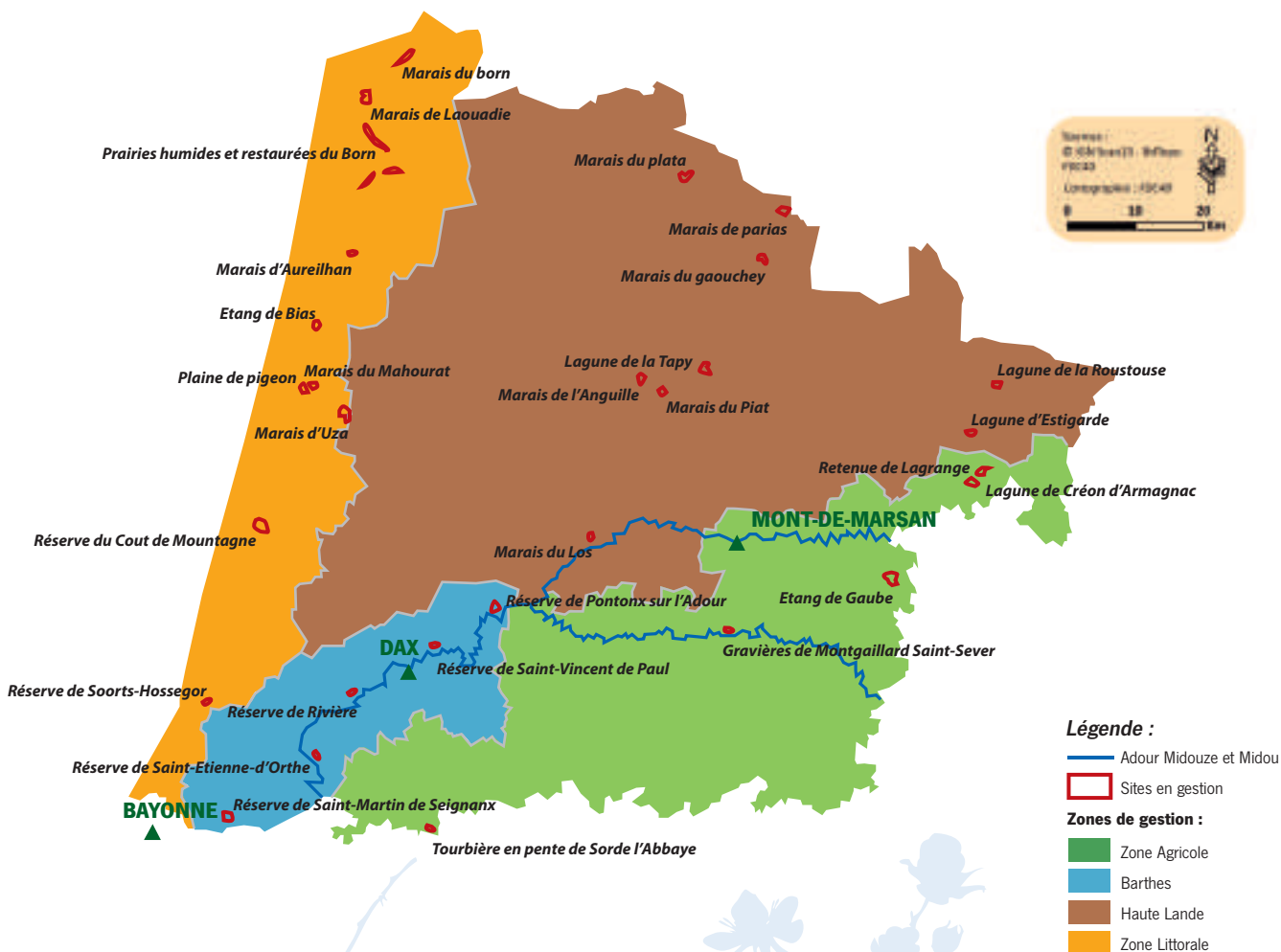


Observatoire

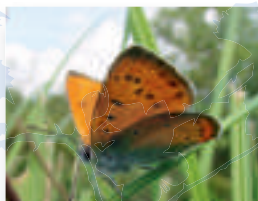
Lexique

- **Biocénose** : Ensemble des espèces végétales et animales coexistant dans un milieu biologique bien défini.
- **Biotope** : Milieu biologique déterminé offrant des conditions d'habitat stables à un ensemble d'espèces animales ou végétales.
- **Convention de Berne** : Datant de 1979, cette convention a pour objet d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages ainsi que de leurs habitats naturels, notamment des espèces et des habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs Etats.
- **Convention de Bonn** : Cette convention a pour objectif la conservation de toutes les espèces migratrices à l'échelle mondiale.
- **Directive Habitats Faune Flore sauvages** : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages nécessitant la création d'une zone spéciale de conservation.
- **Directive Oiseaux** : Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages nécessitant la création d'une zone de protection spéciale. Cette directive a pour objet la régulation des oiseaux et en régleme leur exploitation.
- **Epreinte** : Excrément d'un individu.
- **Espèce d'Intérêt communautaire** : Espèce en danger, vulnérable, rare ou endémique qui nécessite des mesures de protection. Elles sont listées dans les deux directives de Natura 2000 (annexes II, IV et V de la Directive Habitats et annexe I de la Directive Oiseaux).
- **Espèce/Habitat d'intérêt patrimonial** : Ensemble des espèces ou habitats protégés, menacés et rares, ainsi que des espèces ou habitats ayant un intérêt scientifique ou symbolique.
- **Espèce/Habitat d'intérêt communautaire** : Habitat ou espèce cité à l'annexe I de la Directive Habitats qui nécessite d'être conservé.
- **Habitat** : Milieu nécessaire à une espèce pour s'alimenter, se reproduire et s'abriter. L'habitat est souvent confondu avec le biotope, la seule différence est que la notion d'habitat est utilisée pour une espèce, tandis que celle du biotope est utilisée pour une biocénose.
- **Niche écologique** : Espace occupé par une espèce qui comprend non seulement l'espace physique mais également le rôle fonctionnel joué par l'espèce (prédateur, proie). Une espèce donnée peut occuper différentes niches à des stades différents de son développement.

Un réseau fonctionnel de sites à travers tout le département



Hibiscus des marais



Cuvré des marais



Barthe de Saint-Martin de Seignanx

Barthes de l'Adour

Les Barthes de l'Adour sont une mosaïque de milieux régulièrement inondés par le fleuve et présentant un fonctionnement hydraulique particulier. Elles sont caractérisées par la présence de nombreuses prairies naturelles alluviales qui côtoient des paysages de marais, de forêts, de landes, de broussailles et de parcelles cultivées. Malgré des vellétés de transformations (intensification des cultures, assainissement etc) dans les années 1980/1990, et grâce à l'attachement à ce territoire de l'ensemble des utilisateurs et des acteurs locaux, la biodiversité des barthes a pu perdurer. La mise en place en 1993 d'une O.G.A.F. à volet environnemental a conforté la prise de conscience collective et a permis de sauvegarder l'intérêt faunistique et floristique, tout en maintenant et améliorant les activités agro-pastorales. Aujourd'hui c'est la mise en place de plans de gestion adaptés sur ces milieux qui permettent une gestion concertée et cohérente des barthes en vue de leur préservation.

Deux documents Natura 2000 sont attachés à ce milieu, la ZSC des Barthes de l'Adour (FR 7200720) et la ZPS des Barthes de l'Adour (FR 7210077) et témoignent de l'importance de sauvegarder cette richesse environnementale et culturelle. La FDC40 est l'opérateur du Document d'Objectif de la ZPS sous la maîtrise d'œuvre du Pays Adour Landes Océanes.

L'implication des chasseurs dans ce milieu a largement favorisé sa préservation. En effet, depuis 25 ans la Fédération a mené de front plusieurs grandes opérations :

- La mise en place de réserves de chasse sur St-Martin-de-Seignanx, St-Laurent-de-Gosse, St-Etienne-d'Orthe, Pey, Rivière-Saas-et-Gourby, Heugas, St-Vincent-de-Paul et Pontonx-sur-l'Adour, soit au total près de 800 ha qui vont servir de zones de protection « rapprochées » à l'avifaune fréquentant ces zones humides
- L'aménagement hydraulique permettant de favoriser l'humidification hivernale de 400 ha des barthes basses sur les communes de St-Vincent-de-Paul, Mées, Rivière-Saas-et-Gourby, Saubusse, Orist et Siest sera le préalable ou la continuité de l'OGAF environnementale. Cette action permet l'accessibilité à la nourriture pour les oiseaux d'eau.
- La mise en valeur particulière de trois sites « pilotes » (qui sera décrite ci-après):
 - La Barthe de Saint-Martin-de-Seignanx
 - La Barthe de Saint-Etienne-d'Orthe
 - La Barthe de Pontonx-sur-Adour.

L'objectif est de sauvegarder ce patrimoine naturel en protégeant les différents habitats barthais et en améliorant les potentialités d'accueil pour l'avifaune, la faune.



Barthe de "Lesgau" à Saint-Martin-de-Seignanx

Situation géographique

A partir du carrefour des 4 feux au quartier neuf, prenez la D126 en direction du bord de l'Adour. Au bout de 2,25kms vous arrivez à un nouveau carrefour où sur votre gauche est indiquée la Réserve (route de Puntet). Prenez ce chemin jusqu'au bout où vous irez à droite. Après 232m, le parking de l'observatoire se situe sur votre gauche. Vous pouvez désormais contempler de près sans être vu les oiseaux fréquentant le site et notamment en hiver les Grues cendrées qui y ont élu domicile pour quelques mois (novembre/février).



- Commune :** Saint-Martin-de-Seignanx
Superficie zone humide : 94 hectares
Propriétaire : FPHFS
Gestionnaire : FDC40
Type de convention : co-gestion entre la FPHFS et la Fédération
Statut :
- RCFS
 - ZPS
 - Arrêté Préfectoral de Biotope
 - ZSC des Barthes
- Intérêts écologiques :**
- Représentation du paysage barthais
 - Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse
 - Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Acquise en 1984 par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et la Fédération des Chasseurs des Landes, la réserve de Saint-Martin-de-Seignanx représente 94 hectares de zones humides. Dès son acquisition, un plan d'aménagement est mis en place et a permis l'ouverture du milieu et la restauration de son fonctionnement hydraulique. Les nombreux travaux d'aménagements, de restaurations et d'entretiens qui ont suivi ont permis à la réserve de jouer un rôle important pour la pré-

servation de plus d'une centaine d'espèces floristiques et faunistiques. Elle agit également comme une vitrine pour la conservation des Zones Humides dans le département. Des études faunistiques, floristiques et entomologiques, sont régulièrement effectuées et permettent de rendre compte de l'évolution du site et de l'impact des aménagements réalisés. Elles permettent également d'organiser la gestion pour prendre en compte la présence des espèces les plus fragiles.

Historique des actions environnementales

1979	Mise en réserve de chasse par l'ACCA de St-Martin-de-Seignanx
1984	Sécurisation foncière par la FPHFS et la FDC40
1985/1990	Travaux de rénovation du site : - Mise en place des aménagements, ouvrages d'art, prairies, plan d'eau, îlots etc - Mise en place du plan de gestion, des suivis et études
1991	Arrêté Préfectoral de Biotope préservant le site et une zone tampon de 292,8 ha
1996	Prise en compte par le document N2000 : « ZSC des Barthes »
2004	Prise en compte par le document N2000 : « ZPS des Barthes »
2005/2011	Mise en place du partenariat avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Landes, qui a permis de renforcer les inventaires et l'entretien général du site

Gestion du site

La Fédération organise la gestion du site principalement autour de l'accueil de l'avifaune et du maintien de la diversité des habitats. Classiquement les plans de gestion s'articulent autour de :

- La conservation et l'amélioration de la mosaïque d'habitats ainsi que de la diversité végétale
- Le maintien d'une bonne qualité d'eau
- La lutte contre les espèces exogènes, afin de préserver les espèces autochtones et leurs niches écologiques
- L'évaluation des potentialités du site et l'évolution du milieu à travers des inventaires de la faune et de la flore
- L'entretien des structures d'observation et d'accueil du public

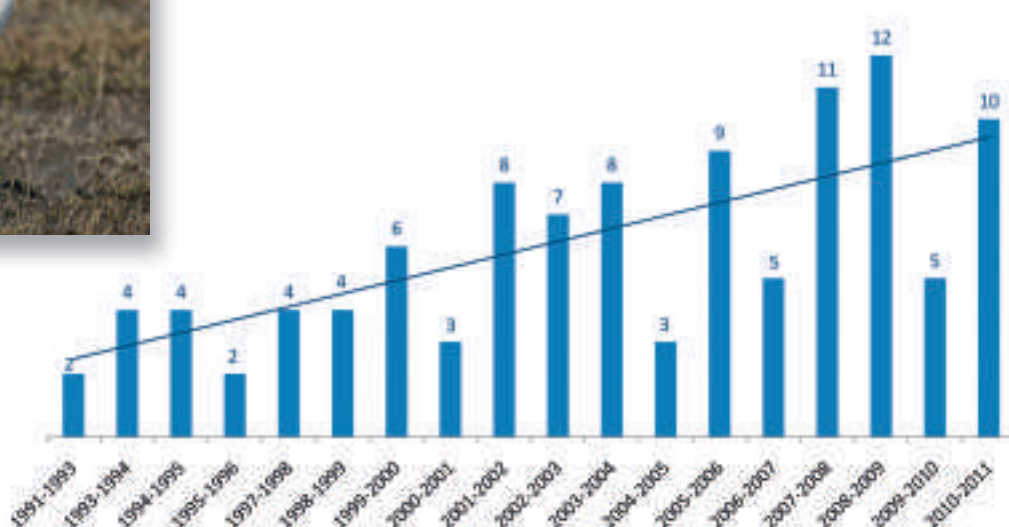
Les habitats naturels

L'ensemble des travaux menés sur ce site vise à la création et au maintien d'un éventail varié d'habitats dont la préservation de six d'entre eux reconnus d'intérêt européen (intérêt communautaire). Les habitats présents sur ce site peuvent être regroupés dans ces 7 milieux :

- milieux aquatiques (herbier submergé à Myriophylle épineux ...)
- milieux forestiers (Aulnaie marécageuse...)
- communautés à hautes herbes (groupement à Thélyptéris et Hibiscus des marais...)
- milieux prairiaux
- communautés amphibies (gazon à Pilulaire globuleuse et Jonc bulbeux ...)
- communautés amphibies envahissantes
- lande sèche thermo-atlantique à Ciste à feuilles de sauge



Effectifs hivernaux de la Spatule blanche sur la réserve de St-Martin-de-Seignanx



La flore

En 2008, ce sont 88 espèces qui furent inventoriées sur la zone dont certaines ont une grande valeur patrimoniale comme le Myriophylle épineux (*Myriophyllum spicatum*), l'Hibiscus des marais (*Hibiscus palustris*) et le Thélyptéris (*Thelypteris palustris*). Sont également présents, la Pilulaire globuleuse (*Pilularia globulifera*) protégée au niveau national (article de l'arrêté du 13 mai 1982) et le Lotier hérissé (*Lotus hispidus*), protégé en Aquitaine (article 1 de l'arrêté du 8 mars 2002) et inscrit sur la liste rouge mondiale (UICN 2011).

La faune

La réserve abrite une diversité faunistique importante. On dénombre jusqu'à 160 espèces d'oiseaux différentes au cours de l'année, la plupart spécifique des zones humides (Courlis cendré : *Numenius arquata*, Sarcelle d'hiver : *Anas crecca*, Aigrette garzette : *Egretta garzetta*...) et certaines plus rares ou patrimoniales comme la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), l'Aigle criard (*Aquila clanga*) ou encore la Grue cendrée (*Grus grus*). L'exemple de la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) est également probant, puisqu'on dénombre de nombreux individus en hivernage sur le site (voir graphique) et qu'une population nicheuse s'y est installée depuis 2005. En 2011 ce sont 8 couples nicheurs qui ont été recensés accompagnés de 17 jeunes (spatulons).

Cette richesse témoigne de la diversité des milieux et de la quiétude qui y réside. Au niveau des mammifères, 10 espèces d'intérêt sont inventoriées. Il y demeure également la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ponctuellement observée, elle-même protégée au niveau européen, international et national. Enfin, le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) a été récemment observé sur le site, papillon d'intérêt patrimonial protégé au niveau national, considéré comme « en danger ».



Accueil du public et animations

Depuis une vingtaine d'années, la Fédération a pour volonté de sensibiliser le public à la sauvegarde et à la protection des zones humides. Dans le cadre de cette démarche, un **observatoire**, placé en bordure de la réserve est **ouvert gratuitement** au public ; la fréquentation est estimée à 13 000 visiteurs par an.

Diverses opérations, telles que des journées de l'Environnement ou des visites guidées se déroulent également sur le site.

Au niveau des **animations pour scolaires**, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Seignanx et Adour, en collaboration avec la Fédération, a édité un document pédagogique abouti, destiné aux primaires et collèges et dirige de multiples animations sur le thème des Barthes de l'Adour dans une optique d'éducation à l'environnement. De plus, le CPIE réalise sur le site bon nombre d'interventions en direction du public scolaire et universitaire.



Spatule blanche

Spatule Blanche (*Platalea leucorodia*) : Oiseau migrateur emblématique des zones humides, il n'évolue que dans des zones privilégiées, suffisamment humidifiées, riches en nourriture et isolées de tout dérangement. Très affectée par la présence humaine et la perte de ses habitats, notamment de ses zones de reproduction, l'espèce est considérée comme menacée de disparition depuis le XXème siècle suite à la diminution de moitié de ses effectifs. Elle bénéficie ainsi d'une protection totale (européenne : annexe I de la directive Oiseaux, internationale : annexe II de la convention de Bonn, annexe II de la convention de Berne et nationale : article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009). Suite à l'amélioration de la gestion et de la protection des zones humides, l'espèce semble reconquérir ce qui était jadis son territoire. Aussi, depuis 1981, elle niche en France et notamment en Loire-Atlantique et dans les Landes.

Aigle criard (*Aquila clanga*) : L'Aigle criard est un rapace diurne au bec crochu et aux griffes puissantes et acérées. Il mesure de 65 à 72 cm pour une envergure de 152 à 182 cm. Il fréquente les boisements clairsemés, les forêts riveraines, les lacs, les marais et les salines. Ce choix est directement lié aux conditions de nidification et à son régime alimentaire. Espèce clairement menacée dans l'Union Européenne et vulnérable à la présence humaine dans les sites de nidification et d'alimentation, elle bénéficie d'une protection totale européenne (annexe I de la directive Oiseaux), internationale (annexes I et II de la convention de Bonn, annexe II de la convention de Berne) et nationale (article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009).



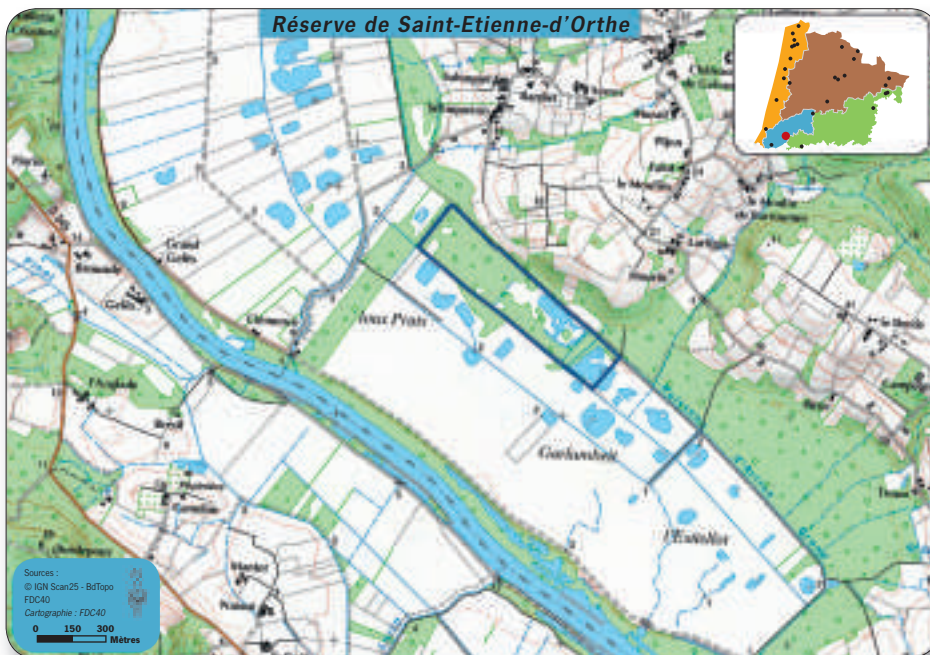
Thélyptéris des marais

Barthe de Saint-Etienne-d'Orthe



Situation géographique

La réserve de Saint-Etienne d'Orthe se situe au cœur de la Barthe de ce village du sud-ouest landais situé à une vingtaine de kilomètres de Dax



Commune : Saint-Etienne-d'Orthe
Superficie zone humide : 26 hectares
Propriétaire : propriétaires privés
Gestionnaire : ACCA de Saint-Etienne-d'Orthe, FDC40 et propriétaires privés
Type de convention : convention de gestion de 12 ans, reconduite

Statut :

■ RCFS

Intérêts écologiques :

- Représentation du paysage barthais
- Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse
- Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Ce site a été créé en 1980 et bénéficie à partir de cette date d'une convention de gestion entre l'ACCA de Saint-Etienne-d'Orthe (propriétaire de plusieurs parcelles sur la réserve), les propriétaires privés et la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. Cette convention a pour but notamment de conserver et d'entretenir les prairies humides caractéristiques du paysage barthais présentes sur le site. Il a immédiatement été classé en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS). Un nombre important de travaux d'aménagement ont été réalisés entre 1980 et 2006, notamment en faveur de l'ouverture du milieu et du maintien des niveaux d'eau. Régulièrement des travaux d'entretien (fauchage, organisation du pâturage...) permettent de maintenir l'intégrité de ce milieu.

Gestion du site

La gestion de ce site s'articule autour de l'avifaune et des habitats de cette dernière notamment du maintien des prairies humides. Aujourd'hui, cela consiste à réaliser les travaux d'entretien suivants :

- Gérer les niveaux d'eau
- Maintenir un pâturage extensif sur les prairies humides
- Associer un entretien par fauchage pour les zones de refus
- Eclaircir si nécessaire certains placeaux trop denses dans la Saulaie,
- Maintenir une bonne qualité d'eau
- Lutter contre les espèces exogènes (Jussie, Erable negundo)

Les habitats naturels

C'est un site de boisements humides et de marécages typiques des barthes de l'Adour non productives. La mosaïque d'habitats regroupe des milieux forestiers (Sausaie marécageuse, Aulnaie frênaie, boisement d'Erable negundo), diverses prairies (prairies à Jonc épars, à Agrostis stolonifère...) dont des prairies pâturées, deux communautés à hautes herbes et malheureusement des herbiers de Jussie à grandes fleurs. La présence de 3 habitats patrimoniaux et d'un habitat communautaire, la plupart d'une forte valeur écologique pour le département, justifie les mesures de conservation mises en place.

La flore

Aucun inventaire n'avait été établi jusqu'à ce jour. Ce recensement correspondant à un état initial, un suivi de la réserve devra être réalisé afin d'évaluer l'impact des travaux effectués et la dynamique des habitats. Au total, ce sont 66 espèces qui furent inventoriées dont certaines ont une grande valeur patrimoniale comme l'Hibiscus des marais protégé au niveau national (article 1 de l'arrêté datant du 13 Mai 1982) ou le Myosotis des marais soumis à une protection internationale (annexe I de la convention de Berne).

La faune

La réserve de Saint-Etienne-d'Orthe remplit un rôle d'accueil pour l'avifaune. Elle reçoit une population nicheuse de Cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) qui s'étend en périphérie (10 à 12 couples nicheurs) et présente des potentialités fortes pour les ardéidés (Aigrettes, Hérons...) et la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*). En 2011, plus d'une vingtaine d'espèces différentes d'oiseaux ont été observées en hivernage.

La Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) est la plus emblématique des espèces hivernantes sur Saint-Etienne-d'Orthe. Les comptages réalisés par la Fédération mettent en évidence une évolution positive des effectifs, passant de 7 individus à 250 individus entre 1996 et 2011.

De même, la Spatule blanche a vu ses effectifs hivernants doubler en 5 ans, passant de 6 en 2006 à 13 en 2011. La réserve abrite également deux espèces d'amphibiens dont la reproduction sur site est avérée : la Grenouille verte (*Rana sp*) et la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*).

Accueil du public et animations

L'accès à la réserve est **interdit au public**.



Mégaphorbiaie : Les mégaphorbiaies sont des zones floristiques en transition entre la zone humide et la forêt et jouent par conséquent un rôle important de « zone tampon » et de corridor biologique. Elles sont caractérisées par une végétation particulière, dense, hétérogène et très diversifiée présentant notamment des roseaux et des plantes herbacées vivaces généralement hautes.

Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) : De forme élégante, avec la peau lisse et des longs membres, la Rainette méridionale a le museau arrondi et des doigts en forme de disque. Elle colonise des habitats avec beaucoup de soleil. C'est une des seules espèces d'amphibiens urbanisée en Europe car on la trouve dans des jardins, étangs, piscines... Elle bénéficie d'une protection nationale (article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007) mais aussi européenne (annexe IV de la directive Habitats) et internationale (annexe II de la convention de Berne).



Effectif maximal en Sarcelles d'Hiver lors des comptages hivernaux sur la réserve de Saint Etienne d'Orthe





Barthe de «La Plaine» à Pontonx-sur-L'Adour

Situation géographique

Au niveau du château d'eau, empruntez la rue des barthes sur 1,3 km. Garez votre voiture au bord de la route et prenez le petit chemin enherbé au bout duquel se trouve l'observatoire. Muni de jumelles vous apprécierez la vue. Bon spectacle.



- Commune :** Pontonx-sur-Adour
- Superficie zone humide :** 95 hectares
- Propriétaire :** commune de Pontonx-sur-l'Adour
- Gestionnaire :** FDC40
- Type de convention :** bail emphytéotique de 30 ans depuis 1991
- Locataire :** Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage
- Statut :**
 - RCFS
- Intérêts écologiques :**
 - Représentation du paysage barthais
 - Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, de la Cistude d'Europe et des libellules
 - Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

La RCFS de Pontonx-sur-Adour a été créée en 1989 par la volonté de la commune et de l'Association Communale de Chasse Agréée de Pontonx-sur-l'Adour. Face au manque d'entretien et à la fermeture du milieu prairial, la FDC40 a proposé aux acteurs locaux un plan d'aménagement global du site. Un bail emphytéotique de 30 ans a été conclu entre les 2 parties en 1991. Dès lors, les travaux d'aménagement et de restauration ont été entrepris (1991 à 2006) afin de redonner une spécificité de zone humide ouverte à ce site. Depuis, des actions d'entretien, de maintien de l'intégrité du site et des études faunistiques et floristiques y sont régulièrement réalisés.

Gestion du site

Les axes de travail développés consistent à gérer les habitats dans le but de conserver l'attractivité du site pour la faune, les insectes et la flore. Les objectifs de cette gestion sont :

- Préserver la diversité des habitats ainsi que la biocénose associée

- Maintenir une bonne qualité de l'eau
- Favoriser les espèces autochtones en limitant les espèces envahissantes telles que la Jussie
- Assurer une gestion hydraulique adaptée en faveur des poissons



Gaillet des marais

Les habitats naturels

12 habitats ont été identifiés pour caractériser ce site (communautés à callitriche, prairie fauchée hygrophile à Oenanthe faux boucage et Jonc à tépales aigus, Saulaie marécageuse, communautés d'annuelles à Lindernie douteuse et Lythrum pourpier...), dont 4 patrimoniaux et 1 communautaire. Il s'agit principalement de milieux aquatiques, prairiaux et forestiers associés à des gazons amphibies et des communautés d'annuelles.

La flore

Le site est favorable à la flore puisque 81 espèces y sont recensées. Parmi elles, 6 sont considérées comme assez rares en Aquitaine (Scirpes à nombreuses tiges : *Scirpus multicaulis*, Gaillet des marais : *Galium palustre*, Salicaire à feuilles d'hysope : *Lythrum hyssopifolia*, Salicaire pourpier : *Lythrum portula*, Oenanthe fistuleuse : *Oenanthe fistulosa*, Renoncule blanche : *Ranunculus ololeucos*) et 2 espèces sont d'intérêt patrimonial (Pilulaire globuleuse : *Pilularia globulifera*, Vulpin genouillé : *Alopecurus geniculatus*).

La faune

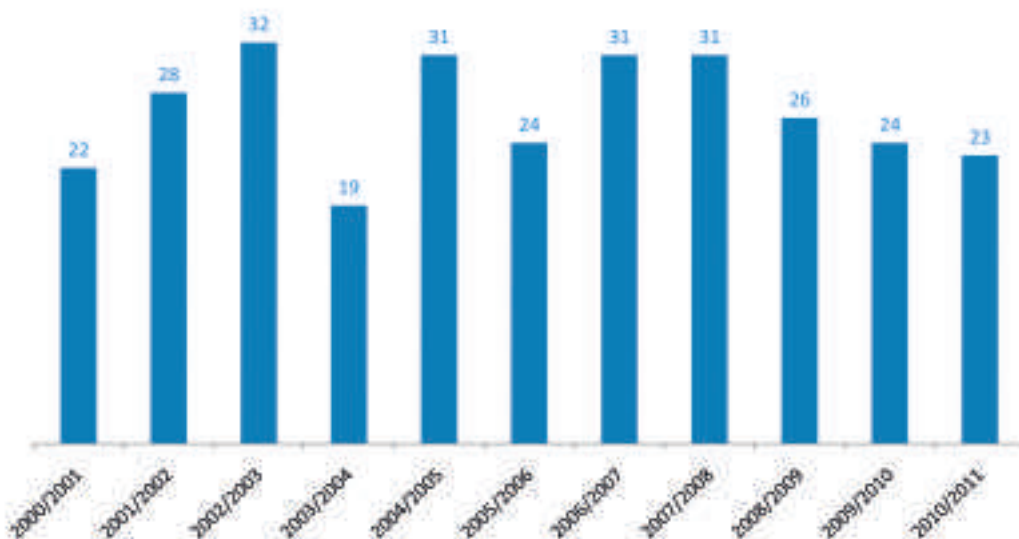
La réserve accueille près de 50 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont les plus emblématiques sont le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), l'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) et la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*).

Depuis 10 ans la diversité des espèces observées lors des comptages hivernaux menés par la Fédération est la suivante : (cf graphique)

La nidification de l'Echasse blanche sur le site depuis 2000 en fait également sa particularité. De plus, certaines années, la reproduction de l'espèce est avérée par l'observation de petits. En 2011, 5 couples reproducteurs ont pu donner naissance à 13 petits.

La réserve présente un intérêt herpétologique (amphibiens) et batrachologique (batraciens) moyen, puisque ce sont 2 espèces d'amphibiens (Grenouilles vertes : *Rana sp.* et Rainette méridionale : *Hyla meridionalis*) et 1 espèce de reptile (Tortue à tempes rouges : *Trachemys scripta elegans*) qui ont été recensées en 2011. La reproduction sur le site de ces espèces y a été constatée. Par ailleurs, la présence d'odonates (libellules) y est très marquée puisque 28 espèces ont été recensées en 2011 dont l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce patrimoniale protégée aux niveaux européen et national car considérée comme quasi menacée en Europe et en France. Par ailleurs, 30 espèces de papillons sont également présentes dont l'Hespérie des potentilles (*Pyrgus armoricanus*) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), espèces patrimoniales. Enfin cette richesse est complétée par la présence d'orthoptères (sauterelles, criquets...) dont 3 patrimoniaux, à savoir le Criquet des roseaux (*Mecosthetus parapleurus*), le Criquet tricolore (*Paracrinema tricolor bisignata*) et le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*). Le site présente également des potentialités d'accueil pour le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèce protégée aux niveaux international (annexe II de la convention de Berne), européen (annexes II et IV de la directive Habitats) et national (article 2 de l'arrêté datant du 23 avril 2007).

Nombre d'espèces différentes recensées lors des comptages hivernaux de la fédération sur la réserve de Pontonx



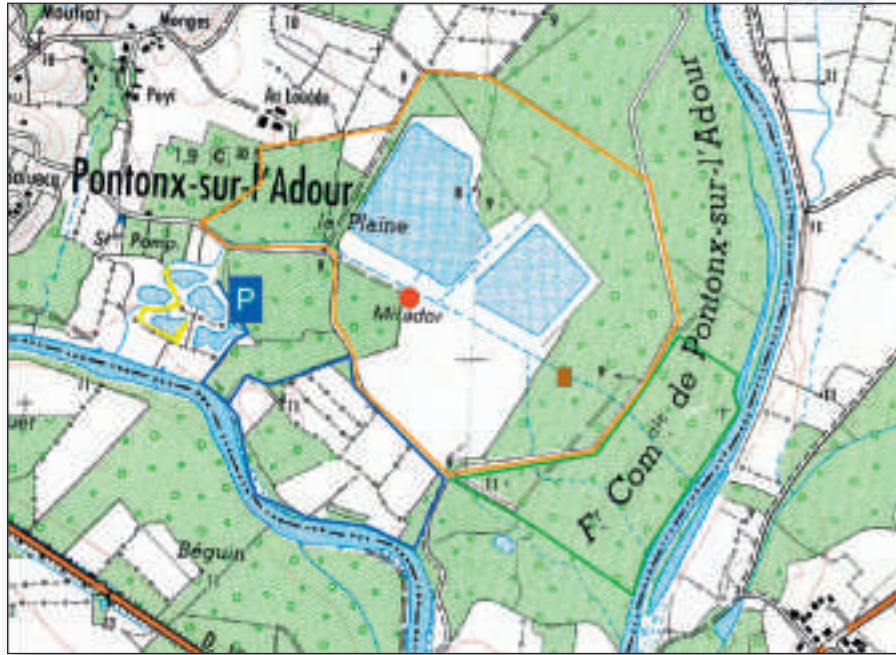
Accueil du public et animation

Plusieurs sentiers thématiques s'offrent au public qui pourra se sensibiliser à la richesse et à la nécessité de sauvegarder les zones humides.

Un observatoire est également ouvert et mis à disposition gratuitement afin de pouvoir contempler les différentes espèces et apprécier le spectacle qu'elles offrent.

En relation avec la commune de Pontonx qui s'est dotée d'un animateur, un programme pédagogique pour observer, entendre, découvrir et respecter la nature est proposé aux scolaires. Il permet de sensibiliser les plus jeunes à l'environnement qui nous entoure.

Enfin, des visites guidées sont organisées à l'occasion, avec un spécialiste, afin de découvrir la réserve et son environnement



- Sentier de découverte de la Plaine des Chasseurs des Landes
- Circuit 1: "Les Biches de la Plaine"
- Circuit 2: "La Plaine et la Vallée"
- Sentier botanique
- Conservatoire de la faune
- Zone patrimoniale
- P Aire de stationnement

Pilulaire globuleuse (*Pilularia globulifera*) : Cette fougère herbacée vit dans des plans d'eau oligotrophes de niveau variable de faible profondeur et plus ou moins asséchés en été (étangs, mares, bras morts des rivières). Très localisée et disséminée inégalement en France, elle bénéficie d'une protection sur tout le territoire.



Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) : Cet oiseau se reconnaît par son plumage noir et blanc, ses ailes ainsi que le haut du dos et de l'arrière dos totalement noirs et les pattes rouges. Elle vit principalement près des marais d'eau douce et salée, et dans les vasières, les lacs peu profonds, les lagunes côtières, les champs inondés et les rizières. Elle bénéficie d'une protection totale (nationale : article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009, européenne : annexe I de la Directive Oiseaux et internationale : annexes II des conventions de Bonn et de Berne) même si la population semble stable.

Zone Littorale



Grande roselière

Avec 106 kms de trait de côte, le littoral landais, associé au littoral girondin, forme la plus grande étendue de sable fin d'Europe. Hormis l'intérêt touristique, ceci est également d'intérêt écologique puisque la côte landaise présente plusieurs habitats communautaires dont 3 considérés comme prioritaires puisqu'en danger de disparition au niveau national : les forêts à *Pinus pinea* (Pin Parasol) et la dune à *Pinus Pinaster* (Pin Maritime) ainsi que les dunes côtières fixées à végétation herbacée. De plus les milieux humides d'arrière dune présentent un intérêt écologique et environnemental extrêmement important.

La cohabitation entre les activités touristiques et ces milieux fragiles et en voie de disparition justifie la nécessité de préserver ce patrimoine et de sensibiliser le public. C'est pourquoi la Fédération entreprend la gestion de 9 sites le long du littoral :

- Le Marais du Coût de Montagne
- Le Marais d'Aureilhan
- L'Étang de Bias
- Les Marais du Born
- Le Marais de Laouadie
- La Barthe de Soorts-Hossegor
- Les Marais du Bassin du Courant de Contis (marais d'Uza-Lévignac, marais du Mahourat, Plaine de Pigeon)



Vue aérienne du Coût de Montagne et du Courant d'Huchet



Lande à Molinie
et Succisa

Marais du Coût de Montagne



Situation géographique

Le marais est situé sur la commune de Léon à 11 kms d'Huchet (Vielle-Saint-Girons) et 41 kms de Mimizan, au sein de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet.



Commune : Léon

Superficie zone humide : 137 hectares

Propriétaire : commune de Léon

Gestionnaire : FDC40 Réserve Naturelle du Courant d'Huchet

Type de convention : convention de gestion tripartite Etat, Réserve Naturelle du Courant d'Huchet et FDC40

Statut :

- RCFS incluse dans la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet

- ZPS du Courant d'Huchet

Intérêts écologiques :

- Représentation des marais du littoral

- Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante, de la Loutrre d'Europe et de la Cistude d'Europe,

- Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Le marais du Coût de Montagne, d'une superficie de 137 hectares, est une partie de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet créée en 1981. Il représente 20% de cette réserve naturelle. L'abandon du pâturage sur le site dans les années 1960 s'est rapidement traduit par un comblement et la fermeture du milieu par une végétation arbustive, puis arborescente. Les conditions écologiques d'accueil de la faune sont devenues très vite beaucoup moins intéressantes. C'est face à ce constat de perte de biodiversité et à la demande de la commune de Léon en 1977, que la Fédération des Chasseurs des Landes s'est engagée sur le site.

Des travaux de réouverture du milieu sont réalisés de 1977 à 1984 (dégagement des canaux, création de plans d'eau, seuils de contrôle de niveau d'eau, digues, prairies). Puis une seconde

phase de réhabilitation est entreprise de 1990 à 2001 (dégagements mécaniques, rénovations des digues, observatoire) en même temps qu'une série de suivis et relevés, afin de consolider le plan de gestion et de mesurer l'évolution et l'impact des diverses actions entreprises.

L'entretien régulier du Coût de Montagne et la lutte contre les espèces invasives, de même que les inventaires faune, flore, se poursuivent quasi annuellement jusqu'à présent.

Une convention de gestion est passée en 1990 avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique gestionnaire de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet. Puis une nouvelle convention tripartite est signée entre la Réserve Naturelle, l'Etat et la Fédération des Chasseurs des Landes en 2001.

Historique des actions environnementales

1976	Mise en RCFS
1977/1984	Travaux d'ouverture du milieu, canaux, plans d'eau et digues
1984	Création de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, dans laquelle est compris le marais
1990/2001	Reprise des travaux de rénovation. Plan de gestion, études et suivis de la faune et la flore
1998	Prise en compte par le document N2000 : « ZPS du Courant d'Huchet » (FR 210031)

Gestion du site

Les objectifs de gestion sont en accord avec ceux définis dans le Plan de gestion de la Réserve naturelle du Courant d'Huchet. La Fédération :

- Assure la conservation de la mosaïque d'habitats et notamment les prairies paratourbeuses et dépressions associées, les roselières, la végétation de bordure de plan d'eau et les boisements alluviaux
- Maintient une bonne qualité d'eau en surveillant la qualité physico-chimique
- Lutte contre la Jussie et le Myriophylle du Brésil, espèces exotiques
- Évalue les potentialités du site et l'évolution du milieu à travers des inventaires de la faune et de la flore

Les habitats naturels

Le site est composé de milieux tourbeux, forestiers et prairiaux, de communautés diverses et de hautes herbes.

26 habitats constituent ce site dont 9 sont d'intérêt patrimonial et 10 sont d'intérêt communautaire.

Le tableau suivant présente les 10 habitats d'intérêt communautaires recensés sur le marais du Coût de Mountagne :



Dénomination usuelle	Valeur pour le site	Valeur pour les Landes	Valeur nationale
Habitats d'intérêt communautaire			
Herbier amphibie à Millepertuis des marais et Scirpes à tiges nombreuses	forte	moyenne	forte
Bas-marais acidiphile	moyenne	forte	forte
Marge tourbeuse du Rhynchosporion	forte	faible	moyenne
Herbier flottant à Trèfle d'eau	forte	forte	moyenne
Herbier immergé à Utrriculaire commune	forte	moyenne	faible
Lande tourbeuse à Bruyères et Molinie	forte	faible	faible
Lande sèche à Bruyère cendrée et Héliantheme faux-alysson	moyenne	faible	moyenne
Pinède à Pins maritimes et sous-bois de Chênes lièges	moyenne	faible	moyenne
Gazon amphibie à Cyperus jaunâtre et Lythrum à feuilles d'hysope	faible	faible	faible
Tourbière dégradée et Roselière	faible	faible	faible

La flore

Avant 1997, le marais était constitué d'Aulnaies-Saulaies sur substrat tourbeux en périphérie ainsi que de milieux plus ou moins ouverts dans lesquels coulaient de petits ruisseaux. Les différentes études floristiques menées après les travaux ont confirmé l'intérêt de maintenir l'humidité du site par une gestion adaptée. En 2007, 208 espèces ont été recensées par le C.P.I.E. Seignanx et Adour. La réserve présente alors un cortège floristique riche en espèces qui peut encore évoluer.

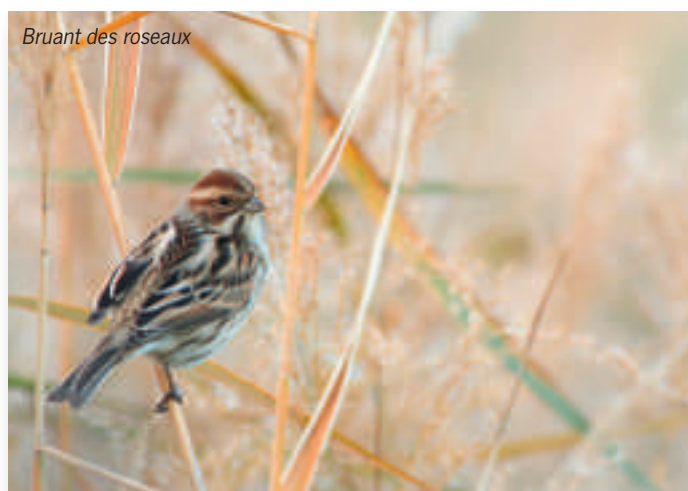
La faune

Suite aux travaux d'aménagement, le site présente des potentialités d'accueil très intéressantes pour la faune inféodée aux milieux humides. Parmi elles, une vingtaine d'espèces d'oiseaux d'eau sont présentes sur le site chaque hiver (Bécassine des marais : *Gallinago gallinago*, Grande aigrette : *Ardea alba*, Souchet : *Anas clypeata*...). On y trouve également en moyenne 30 à 40 espèces différentes de passereaux (Phragmite des joncs : *Acrocephalus schoenobaenus*, Rousserolle effarvatte : *Acrocephalus scirpaceus*, Bruant des roseaux : *Emberiza schoeniclus*...), mais aussi des ardéidés dont certains sont patrimoniaux tels que le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) et des rapaces (Pyguargue à queue blanche : *Haliaeetus albicilla*, Busard des roseaux : *Circus aeruginosus*, Milan noir : *Milvus migrans*). A signaler également la présence en été du Héron pourpré (*Ardea purpurea*) et la reproduction du Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) et de la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*). La réserve du Coût de Mountagne est l'une des étapes majeures en Aquitaine lors de la migration post et pré-nuptiale de la Spatule blanche.

Ce site abrite également la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*, protégée au niveau national et international), des insectes et des mammifères dont la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) bénéficiant d'un statut de protection strict.

Accueil du public et animations

L'accès au site est **interdit**.



Bruant des roseaux



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) : Cet échassier au plumage brun jaunâtre sur les parties supérieures, avec des tâches dorées mouchetées et striées de noir, vit dans les eaux douces ou marais saumâtres avec des roselières étendues. Etant donné le déclin de la population, l'espèce est considérée comme vulnérable en France. Inscrite sur la liste des vertébrés menacés d'extinction en France, l'espèce bénéficie d'une protection nationale (Art. 3 de l'arrêté datant du 29 octobre 2009), internationale (annexe II de la Convention de Berne) et européenne (annexe I de la Directive Oiseaux).



Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) : Ce plus petit héron d'Europe (33 à 38 cm pour 125g à 150g) fréquente les roselières inondées. En très forte régression dans toute l'Europe, il bénéficie d'un statut de protection national (Art.3 de l'arrêté datant du 29 octobre 2009), international (annexe II de la Convention de Berne) et européenne (annexe I de la Directive Oiseaux). Il est également inscrit sur la liste des vertébrés menacés d'extinction en France.

Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*): Cet oiseau, bien représenté dans toute l'Europe, est le plus commun des zones humides, inféodé aux phragmitaies et roselières. Il s'alimente d'insectes, d'araignées, de mollusques, de crustacés et de graines, en particulier de graminées aquatiques comme le phragmite. Inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, l'espèce bénéficie également d'une protection nationale (Art.3 de l'arrêté datant du 29 octobre 2009), internationale (annexe II de la Convention de Berne).

Marais d'Aureilhan

Situation géographique

Le marais se situe sur la commune d'Aureilhan à 3,3 kms de Mimizan.



Lézard vert



- Commune :** Aureilhan
Superficie zone humide : 20 hectares
Propriétaire : commune d'Aureilhan
Gestionnaire : FDC40, commune d'Aureilhan et ACCA
Type de convention : bail emphytéotique de 50 ans
Statut :
 ■ RCFS
Intérêts écologiques :
 ■ Représentation des marais du littoral
 ■ Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse et pour les libellules
 ■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Le marais d'Aureilhan est classé en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage depuis 1993 dans le but d'en assurer la quiétude. Etendu sur une vingtaine d'hectares, le site était en convention de gestion de 1993 à 2005. Depuis, un bail emphytéotique de 50 ans a été signé au bénéfice de la FDC40. Les travaux, débutés en 1993 jusqu'en 1998, ont consisté en l'aménagement du site mais aussi en la réhabilitation d'un ancien lagunage par restauration hydraulique. Depuis 1996, chaque année des travaux d'entretien ont lieu et des suivis sont réalisés afin de suivre l'évolution du milieu.

Gestion du site

La Fédération en collaboration avec l'ACCA et la commune, gère le site de façon à conserver les prairies humides par pâturage extensif et de maîtriser le système hydraulique. Cela permet de maintenir le milieu dans des conditions favorables à l'accueil d'un panel d'espèces spécifiques des zones humides.



Bécasseau variable

Les habitats naturels

La réserve est composée de 3 grands ensembles d'habitats à savoir :

- le milieu forestier avec l'Aulnaie-Saulaie en bordure du site
- les milieux prairiaux avec les prairies restaurées pacagées et/ou fauchées
- les plans d'eau stagnants (étang, canaux)

La flore

La réserve a bénéficié d'un inventaire floristique en 2008 qui met en évidence la présence de 63 espèces végétales dont une station importante de Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), espèce végétale peu commune et de l'Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*).

La faune

La diversité des habitats et les conditions écologiques rencontrées dans la réserve sont favorables à la richesse faunistique et à sa diversité. Au niveau entomofaune, le site abrite 17 espèces de libellules (Anax empereur : *Anax imperator*, Libellule à quatre tâches : *Libellula quadrimaculata*...), 17 espèces de papillons et 19 espèces d'orthoptères dont 4 patrimoniales. Une quarantaine d'oiseaux sont également présents (Engoulevent d'Europe : *Caprimulgus europaeus*, Pic vert : *Picus viridis*, Coucou gris : *Cunulus canorus*...). Le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille verte (*Rana sp*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Lézard vert (*Lacerta bilineata*) et la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) sont également présents.

Accueil du public et animations

L'accès au site est **interdit au public**, toutefois une randonnée pédestre est balisée autour du marais.



Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) : Plante vivace aquatique, elle préfère les sols siliceux ou argilo-calcaires. Sa population est menacée de disparition un peu partout et surtout en plaine. Elle bénéficie ainsi d'une protection selon les régions et les départements

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) : Cet oiseau nocturne et insectivore est caractérisé par son petit bec et sa petite taille (26 à 28 cm). Son habitat est composé de landes, broussailles, bois et clairières. Menacée à la suite de la modification de son milieu, l'espèce bénéficie d'une protection nationale (article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), européenne (annexe I de la Directive Oiseaux) et internationale (annexe II de la Convention de Berne).

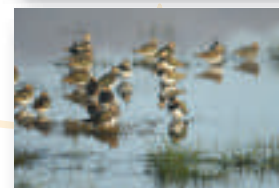


Libellule à quatre tâches

Etang de Bias

Situation géographique

Le site de l'étang de Bias se trouve sur la commune de Bias à 5 km du littoral. Il comprend l'étang et son environnement.



Vanneaux huppés



- Commune :** Bias
Superficie zone humide : 43 hectares
Propriétaire : commune de Bias
Gestionnaire : FDC40, commune de Bias, ACCA
Type de convention : convention de gestion de 12 ans
Statut :
 ■ RCFS
Intérêts écologiques :
 ■ Représentation des marais du littoral
 ■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

En 1998, l'étang est classé en tant que RCFS. Depuis 2001, il bénéficie d'une convention de gestion entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, la commune de Bias et l'ACCA. Les travaux d'aménagement réalisés en 1998/1990 et en 2003/2004 ont eu comme principaux objectifs de favoriser le stationnement, le repos et la reproduction des oiseaux d'eau et de conserver l'étang et les marais attenants dans le respect des particularités écologiques des zones humides littorales.

Gestion du site

Les efforts de gestion s'orientent vers la gestion des niveaux d'eau grâce à la vanne du seul seuil existant et aux batardeaux (sorte de barrage). Cela permet d'assurer en hiver un niveau d'eau élevé pour l'étang et une humidification suffisante des prairies de gagnage pour l'accueil de l'avifaune hivernante. Cette

gestion est entreprise par la Fédération, la commune et l'ACCA. Malgré une fréquentation moindre, le site assure cependant un rôle important pour le gagnage nocturne de certaines espèces, notamment les limicoles

La faune et la flore

L'intérêt écologique du site est faible du fait d'un dérangement important, notamment par la présence régulière de nombreux promeneurs aux abords de l'étang. Peu d'oiseaux en hivernage sont par conséquent présents. Néanmoins, le site est intéressant d'un point de vue floristique, insectes et amphibiens.

Accès au public et animation

L'étang de Bias est ouvert **gratuitement au public**. Des **visites** peuvent être organisées lors de manifestations particulières.

Marais du Born

Situation géographique

Les marais du Born sont situés sur les berges des grands étangs landais de Biscarrosse et Sanguinet



Busard des roseaux



Commune : Parentis-en-Born, Biscarrosse, Sanguinet et Gastes

Superficie zone humide : 182 hectares

Propriétaire : communes de Parentis-en-Born, Biscarrosse, Sanguinet et Gastes

Gestionnaire : l'ACGELB et la FDC40

Statut :

- Zone chassable
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- Zone naturelle à protéger du Plan Local d'Urbanisme
- Zone concernée par la loi littorale
- Boisements classés
- Zone intégrée au réseau Natura 2000.

Intérêts écologiques :

- Représentation des marais du littoral
- Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, des libellules et de la Loutre
- Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales



Historique et statut

Les marais du Born, d'une superficie de 182 hectares, sont situés sur les rives Est des étangs de Biscarrosse-Parentis et de Cazaux-Sanguinet. Créée en 1985, l'ACGELB lutte contre la fermeture de ces zones humides résultant, notamment, d'un manque d'entretien des prairies humides. La FDC40 est intervenue aux côtés de cette association dès sa création afin de lui apporter son aide technique et financière. Dès 1986, des travaux d'aménagement ont été réalisés jusqu'en 2005 (défrichage, ouverture...) et depuis 1992 des travaux d'entretien sont entrepris chaque année (broyage ponctuel et broyage linéaire).

L'ampleur de l'opération a amené l'Association à créer un emploi d'ouvrier pour le suivi des troupeaux, l'entretien des clôtures et la conduite des travaux, aux côtés des bénévoles.

Ces milieux d'arrière-dune littorale constituent des ensembles dont l'intérêt écologique est reconnu à travers divers classements en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, zone naturelle à protéger (ND) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), zone concernée par la Loi Littoral, Boisements Classés et zone intégrée au réseau Natura 2000.

Historique des protections environnementales

3 janvier 1986	Mise en place de la Loi Littoral
1997	Validation de la ZNIEFF 720001978 - Zones humides d'arrière dune du pays du Born
1997	Validation de la ZNIEFF 720000943 - Petit étang de Biscarrosse et marais associé
13 janvier 2012	Zone intégrée au réseau Natura 2000 : Site d'Intérêt Communautaire FR 7200714 Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born

Gestion du site

La gestion des marais permet de maintenir une diversité importante que ce soit pour la faune ou la flore. Elle est réalisée par la Fédération ainsi que l'ACGELB. Elle consiste à :

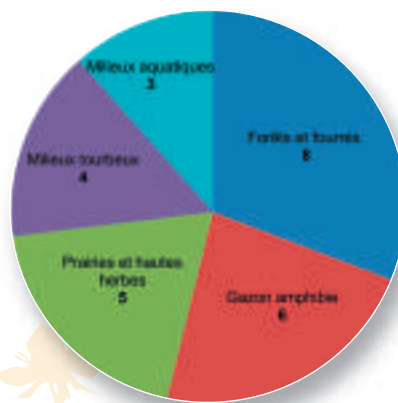
- Conserver la mosaïque d'habitats
- Préserver les espèces autochtones et leurs niches écologiques en participant à la lutte contre les espèces exotiques (Jussie)
- Réaliser des inventaires faunistiques et floristiques afin d'estimer les potentialités du site et l'évolution des milieux
- Entretenir les prairies par pâturage par des chevaux (new forest) et des vaches (blonde d'Aquitaine, Gasconne, salers, highland)

Les habitats naturels

Le site est composé d'habitats divers :

- milieux aquatiques
- milieux tourbeux
- prairies et herbes hautes
- forêts et fourrés
- gazons amphibies

Parmi eux, quatre sont inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats : les Landes humides tourbeuses à Bruyère à quatre angles et à Bruyère ciliée (Habitat prioritaire), les Dépressions sur substrat tourbeux de Rhynchosporion, les Pelouses immergées à Isoète de



Nombre d'habitats par grande entité

Bory et les Pelouses à émergence estivale à Littorelle et à Lobélie de Dortmann. Il est important de préserver ces biotopes qui sont d'un fort intérêt communautaire.

La flore

Suite aux travaux, des espèces végétales d'intérêt patrimonial telles que le Faux-cresson de Thore (*Caropsis verticillatundata*), la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la Lobélie de Dortmann (*Lobelia dortmanna*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) se sont développées. Ce sont au total 87 espèces végétales qui ont conquis le site, ce qui démontre l'impact positif de la restauration des marais mais également de l'entretien des divers milieux.

La faune

Les marais du Born constituent un lieu très favorable à l'hivernage des oiseaux d'eau, dont certaines espèces sont peu communes à l'échelle européenne et nationale. Cependant, le dérangement aux abords des étangs causé par le public, engendrerait une diminution des effectifs. Toutefois, le site est favorable pour l'entomofaune car ce sont 33 espèces de libellules dont 2 d'intérêt patrimonial (*Aeshna* affine : *Aeshna affinis*, Cordulégastré annelé : *Cordulegaster boltonii*), 22 espèces de papillons dont le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*) et le Miroir (*Heteropterus morpheus*) d'intérêt patrimonial et 26 espèces d'orthoptères dont 4 d'intérêt patrimonial (Criquet tricolore : *Paracrinema tricolor bisagnata*, Criquet ensanglanté : *Stethophyma grossum*, Criquet des dunes : *Chorthippus albomarginatus* et l'Oedipode soufrée : *Oedaleus decorus*) qui fréquentent les divers milieux. Parmi les mammifères qui résident sur le site, la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) y est observée régulièrement, espèce protégée en danger au niveau européen.

Accueil du public et animations

L'ACGELB et la Fédération animent régulièrement des **sorties guidées** dans les marais afin d'expliquer l'intérêt de gérer ces milieux. Ces visites sont organisées dans le cadre des différentes manifestations ou avec les Offices de Tourisme.



Loutre d'Europe



Empreinte de la loutre d'Europe



Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*) : Cette grande libellule noire et jaune aux yeux verts est inféodée aux ruisseaux à fond sableux des zones collinéennes et montagnardes où elle forme localement d'importantes populations. L'espèce, qui est bien répandue en France, fait tout de même partie de la liste rouge des odonates de France de 2010.

Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) : Ce mammifère carnivore semi-aquatique est principalement nocturne. Elle fréquente tous types de cours d'eau, lacs, étangs, mares, marais littoraux, zones côtières... En montagne on la rencontre jusqu'à 2000 m, parfois même au-delà. Elle peut parcourir de grandes distances sur la terre ferme. Autrefois présente dans toute la France sauf en Corse, on trouve désormais la Loutre surtout dans le Massif central et le long de la façade atlantique. Elle commence à recoloniser certains de ses anciens territoires. Cependant, elle est vulnérable à certains facteurs, dont les principaux sont la mortalité routière et le mauvais état des écosystèmes aquatiques. Pour une espèce à faible densité comme la Loutre, la mort de seulement quelques individus a son importance. Elle bénéficie donc d'une protection à l'échelle nationale (article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 et article 1 de l'arrêté du 9 juillet 1999), internationale (annexe II de la convention de Berne) et à l'échelle européenne (annexes II et IV de la directive Habitats). Depuis ces dernières années, elle est également sujette à un Plan d'Actions en faveur de l'espèce.

Des indices de présence pour identifier la Loutre : La Loutre est difficile à observer, seules les empreintes et les épreintes (crottes) justifient sa présence. Concernant les empreintes, les 5 doigts sont placés en éventail avec de petites griffes dont la trace est attenante au doigt. La patte antérieure mesure environ 6 cm contre 7 cm pour la patte postérieure. Pour les épreintes, n'hésitez pas à vous pencher et à sentir. Une odeur s'approchant de la nourriture pour poissons d'aquarium est caractéristique de la Loutre. Afin de participer au suivi de l'espèce, si vous apercevez ces signes caractéristiques, merci de les signaler à la Fédération

Marais de Laouadie



Situation géographique

Ce site est situé sur la commune de Biscarrosse entre le grand étang et le petit étang de Biscarrosse.



Cladium des marais



Commune : Biscarrosse

Superficie zone humide : 100 hectares

Propriétaire : commune de Biscarrosse

Gestionnaire : FDC40, Fédération Départementale de Pêche, ACCA de Biscarrosse et Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Biscarrosse.

Type de convention : convention de gestion notariale

Statut :

■ RCFS

Intérêts écologiques :

- Représentation des marais du littoral
- Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse
- Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Le marais était autrefois une vaste zone marécageuse ouverte. Les acteurs locaux y faisaient pâturer leur bétail et récoltaient la matière première, à savoir la tourbe, pour se chauffer. Des routes ont été construites dans le site, tout comme un canal, reliant le marais à un petit étang, modifiant ainsi le fonctionnement hydraulique naturel. Ce site a connu le même sort que les zones humides landaises, c'est-à-dire la déprise agropastorale entraînant une colonisation par les ligneux et une fermeture du milieu avec perte probable de biodiversité.

Le petit étang et le marais sont devenus Réserves de Chasse et de Faune Sauvage respectivement en 1976 et 2004.

Gestion du site

La gestion du site a été mise en œuvre en 2005, par la FDC40. Clairement, les principaux axes de gestion consistent à :

- Retrouver un paysage d'antan par clayonnage, brûlage dirigé et pâturage
- Favoriser l'apparition d'espèces de « cicatrisation » et la venue de l'avifaune (création de micro-dépressions)
- Améliorer et valoriser les connaissances sur l'Aulnaie tourbeuse
- Optimiser la reproduction du Brochet

Les habitats naturels

Le site abrite des habitats intéressants, tels qu'une Cladiaie ou encore 2 habitats d'une forte valeur patrimoniale (Bois d'aulnes glutineux mésotrophe et les fourrés marécageux des sols tourbeux de Piment royal et de Bourdaine) qui méritent d'être conservés.

La gestion n'est qu'à son début, mais elle s'oriente de manière à redonner au milieu un paysage d'antan où se cotoyaient de nombreux habitats. Pour ce faire, en 2012 a été initié le brûlage dirigé qui permet d'ouvrir le milieu et de favoriser l'apparition de nouvelles espèces floristiques et par conséquent de nouveaux biotopes.

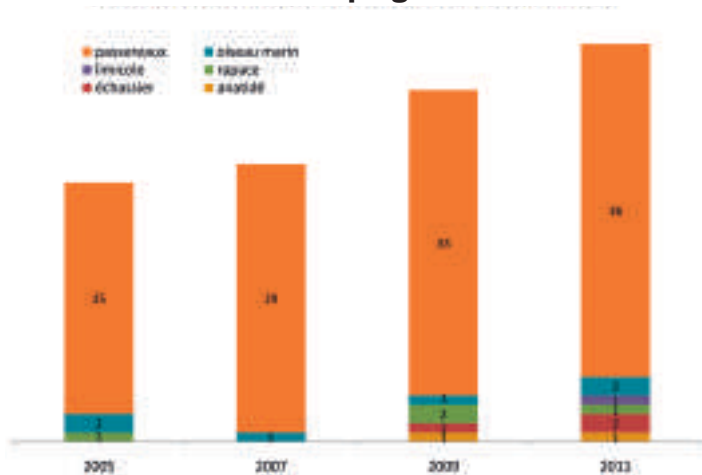
La flore

Suite aux actions de débroussaillage, de nouvelles espèces sont apparues et la Cladiaie ainsi que la Phragmitaie se sont dynamisées. Les inventaires floristiques ont permis de recenser 31 espèces sur le site. Parmi elles, près de 10% sont considérées comme « assez rares » à « rares », le reste étant commun.

La faune

En 2011, 38 espèces d'oiseaux ont été observées dont une vingtaine d'intérêt patrimonial (Coucou gris : *Cunulus canorus*, Pouillot de Bonelli : *Phylloscopus bonelli*, Pic épeiche : *Dendrocopos major*...). L'hivernage des oiseaux d'eau est présent. Néanmoins, depuis quelques années, le site est de moins en moins fréquenté par les Sarcelles d'hiver (*Anas crecca*) et les Bécassines. En revanche, la diversité des passereaux est en augmentation. On peut également y croiser des amphibiens et reptiles.

Evolution du nombre d'espèces recensées lors des comptages fédéraux



Accueil du public et animations

L'accès au site est **interdit** par arrêté préfectoral.



Piment royal (*Myrica gale*) : Les buissons de Piment royal atteignent généralement 1 à 2 m de hauteur, dont les feuilles longues de 2 à 5 cm lancéolées sont insérées le long des rameaux. Le feuillage dégage une senteur résineuse. Cette espèce végétale semble être en diminution en France et a déjà disparu dans de nombreuses stations. La menace principale est la dégradation des zones humides et tourbières. Face à cela, l'espèce est soumise à protection dans certaines régions, mais pas en Aquitaine.

Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) : De couleur grise avec des tâches noires sur le dos, la Couleuvre à collier est présente dans toute la France. Il est possible de différencier les jeunes des adultes par la présence d'un anneau jaune autour de la tête qui s'efface en grandissant. Cette couleuvre semi-aquatique est la plus fréquente. Etant jeune, la Couleuvre à collier fréquente les mares, étangs, rivières et lacs, à la recherche de nourriture. Cependant, il se peut que les sujets adultes quittent ce biotope pour vivre complètement à l'écart de points d'eau. Cela explique sa présence presque partout en France. De plus elle se nourrit de lézards, d'amphibiens, de poissons et de rongeurs. Aujourd'hui, cette espèce réglementée bénéficie d'une protection communautaire (annexe IV de la Directive Habitats), internationale (annexe III de la Convention de Berne) et nationale (article 2 de l'arrêté datant du 19 novembre 2007).

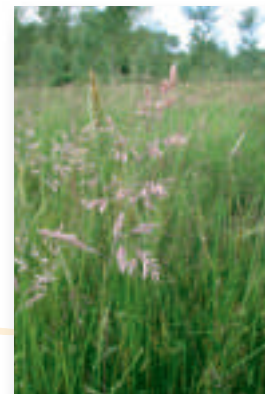


Barthe de Soorts-Hossegor

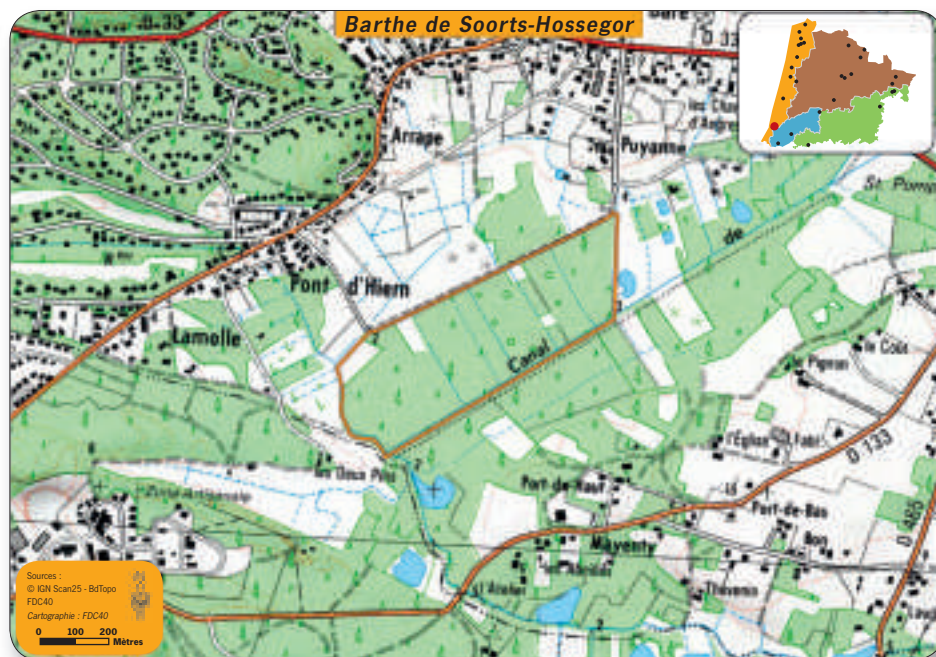


Situation géographique

Sur la limite Sud-est de la commune Soorts-Hossegor se trouve la zone humide dénommée « barthe » qui s'étend sur environ 45 hectares.



Houlque laineuse



Commune : Soorts-Hossegor

Superficie zone humide : 45 hectares

Propriétaire : commune de Soorts-Hossegor

Gestionnaire : FDC40

Type de convention : convention de gestion de 6 ans, reconduite

Statut :

■ RCFS, Zone humide continentale

Intérêts écologiques :

■ Représentation du paysage littoral

■ Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse

■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Pendant longtemps, par manque d'entretien, ce site s'était refermé et présentait un paysage dégradé et encombré (chablis, arbres dépérissant, végétation exotique envahissante). Il est donc envisagé dès 1995 de procéder en accord avec la municipalité à des travaux de dégagement. Leur but est d'évacuer tous les végétaux encombrants et ou dépérissants afin d'ouvrir le milieu et de revenir ainsi au paysage d'origine, c'est-à-dire à des prairies humides et des roselières.

De plus, au vu des potentialités du site vis-à-vis notamment de l'avifaune, l'ACCA de Soorts-Hossegor sollicite la mairie et la Fédération pour engager une action sur ce dernier. Idéalement

placée sur l'axe des grandes migrations nord/sud du littoral atlantique, la Barthe accueille un important cortège d'oiseaux (échassiers, limicoles, rapaces, passereaux...). Une convention de gestion a été passée en juillet 2004 entre la commune, l'ACCA et la Fédération ; d'une durée de 6 ans, elle a pris fin en 2010. Suite à cela, la commune a demandé à la Fédération et à l'ACCA de proposer un plan de gestion détaillé pour les 5 ans de la prochaine convention. Les terrains relativement bas s'inondent assez facilement surtout en hiver lors de fortes pluies et de grandes marées. Cela confère à cette zone un caractère très humide permettant de la classer en zone humide continentale.



Grande aigrette

Gestion du site

Le plan de gestion s'attache à assurer la pérennité des habitats actuellement présents sur le site ainsi qu'à améliorer son entretien. La gestion hydraulique doit être également plus opérationnelle. Pour cela, les grandes actions entreprises sont :

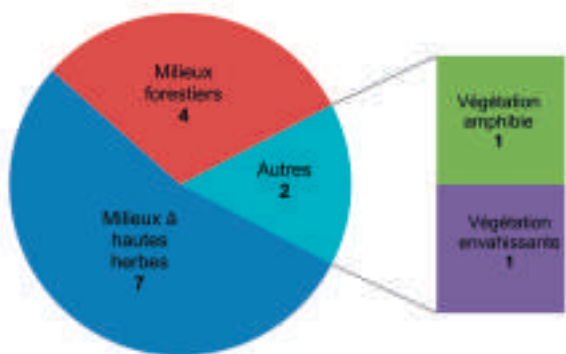
- Réaliser un inventaire de la flore et de la faune
- Entretien des prairies humides par pâturage tournant (vaches et chevaux depuis 2012)
- Limiter les plantes exotiques afin de dynamiser davantage les roselières
- Mettre en place des seuils de réglage du niveau d'eau afin de tempérer les niveaux hydrauliques de la barthe

Habitats

La barthe est constituée de 4 grands milieux dont les plus représentés sont les milieux à hautes herbes et la forêt.

Parmi ces 13 habitats, 8 présentent un intérêt communautaire et patrimonial. Leur présence justifie la gestion qui est orientée vers leur préservation.

Ci-contre le graphique présentant les principaux milieux du site et le nombre d'habitats qui les composent.



Flore

La morphologie du site ainsi que les travaux d'aménagement et d'entretien ont permis à 67 espèces végétales de s'implanter.

Accueil du public et animations

L'accès au site est **interdit au public** afin de le protéger du dérangement en période de reproduction des oiseaux. De plus, la présence de chevaux (et/ou vaches) pâturant au printemps et en été rend problématique toute intrusion à l'intérieur des parcelles concernées.

Néanmoins, un circuit d'observation et de promenade est tout à fait possible en périphérie de la barthe.



Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) : Cet arbrisseau très épineux de 2 à 4 mètres, apprécie les milieux ensoleillés, secs et chauds. Cette espèce pionnière dont les baies rouges sont dispersées par les oiseaux, est localisée au niveau des bois clairs, lisières, landes, prairies et forêts mixtes ou de feuillus.

Dénomination usuelle	Valeur pour le site	Valeur pour les Landes	Valeur nationale
Habitats d'intérêt communautaire			
Aulnaie eutrophe à hautes herbes	forte	moyenne	moyenne
Mégaphorbiaie à Reine des prés et Angélique des bois	forte	moyenne	faible
Mégaphorbiaie eutrophe à Liseron des haies	moyenne	faible	moyenne
Mégaphorbiaie eutrophe et oligohaline à Chiendent du littoral	faible	moyenne	faible
Habitats d'intérêt patrimonial			
Végétation oligohaline à Arroche prostrée et roseau commun	forte	forte	forte
Parvoroselière oligohalophile à Scirpe maritime	forte	forte	forte
Grande roselière à Roseau commun	forte	forte	forte
Magnocariçaie inondée à Laïche des rives	forte	forte	forte

Marais du Bassin du Courant de Contis : Objectifs de gestion

Le Bassin du Courant de Contis est situé au centre du littoral landais, entre la région du Born (au nord) et le bassin de l'étang de Léon (au sud).

La Fédération y gère un réseau de 3 sites interdépendants :

- Le Marais d'Uza
- La Plaine de Pigeon
- Le Marais du Mahourat

Malgré leurs spécificités propres, ils font l'objet d'une gestion commune et complémentaire, dont voici les principaux axes :

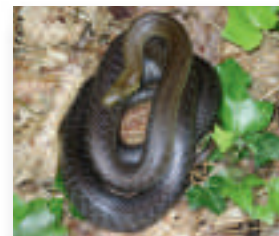
- Conserver les prairies humides
- Préserver les habitats favorables aux odonates
- Préserver les Cariçaies (milieu très recherché par les espèces animales prairiales)
- Préserver les habitats et zones de pontes de la Cistude d'Europe (sable meuble et ensoleillé)
- Gérer les niveaux d'eau pour assurer une humidité suffisante, notamment lors des hivers secs
- Maintenir une bonne qualité d'eau
- Lutter contre les espèces exogènes, afin de préserver les espèces autochtones et leurs niches écologiques
- Entretenir les structures d'accueil du public, afin de contribuer au développement de la connaissance scientifique et aux animations pédagogiques et maîtriser le dérangement du site
- Evaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu



Marais d'Uza

Situation géographique

Le marais d'Uza est en bordure de l'étang de la Forge à proximité du bourg du village d'Uza.



Couleuvre esculape



Commune : Uza

Superficie zone humide : 21 hectares

Propriétaire : 3 propriétaires privés

Gestionnaire : FDC40 et propriétaires privés

Type de convention : convention de gestion

Statut :

■ RCFS

Intérêts écologiques :

- Représentation des marais du littoral
- Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse
- Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Situé sur la commune d'Uza, le marais d'Uza est un marais du littoral de 21 hectares compris dans une RCFS de 150 hectares. Il bénéficie d'une convention de gestion entre la Fédération et les propriétaires (privés) depuis 1992, dont le but est de restaurer les prairies humides. Marais de fond de vallée, long et étroit, bordant le ruisseau du Vignacq, il est alimenté en eau par un ruissellement continu provenant des dunes voisines. Trois ouvrages permettent de retenir un degré d'inondation et d'humidité suffisant. Le site est entretenu presque exclusivement par pâturage (bovins et chevaux), et par complément mécanique. En parallèle, des aménagements ont été réalisés entre 1992 et 2005 (construction observatoire, renforcement de digue...).

Gestion du site

En plus de la gestion commune, la gestion spécifique du marais d'Uza prend en compte l'accueil des odonates, le maintien du boisement de la ripisylve sur les secteurs proches du marais, et le suivi de l'évolution de la Fougère d'eau, espèce exogène.



Les habitats naturels

Le site est composé de milieux aquatiques, forestiers, prairiaux, tourbeux mais aussi de communautés amphibies et d'hautes herbes. En tout, ce sont 16 habitats qui le constituent dont 7 reconnus d'intérêt patrimonial et/ou communautaire (lande tourbeuse ou bas marais à Narthécie ossifrage, groupement de cicatrisation à Rossolis intermédiaire et Rhynchospore blanc, herbier aquatique à Potamot à feuilles de renouée, Gazon amphibie de cicatrisation des niveaux inférieurs à Jonc bulbeux et Scirpe flottant, Gazon annuel amphibie mésotrophe à Petits souchets, Pré tourbeux atlantique, Herbiers aquatiques des eaux courantes oligotrophes à oligo mésotrophes). L'ensemble forme une mosaïque favorable à la présence d'une flore et d'une faune d'intérêt.

La flore

Les études floristiques ont permis de recenser 79 espèces de plantes. Parmi elles, 2 espèces sont considérées comme rares en Aquitaine : l'Utriculaire commun (*Utricularia vulgaris*) et la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*). Il y demeure également la Drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundiflora*), espèce importante sur le site malgré sa rareté.

La faune

La Loutre (*Lutra lutra*), espèce en voie de disparition bénéficiant d'un statut de protection stricte sur le territoire national et international, est présente sur ce site particulièrement utilisé pour l'alimentation. La zone abrite des espèces d'amphibiens et de reptiles, toutes protégées (Crapaud commun : *Bufo bufo*, Grenouille verte : *Rana sp*, Grenouille agile : *Rana dalmatina*, Triton palmé : *Lissotriton helveticus*, Cistude d'Europe : *Emys orbicularis* et Couleuvre esculape : *Zamenis longissimus*) ainsi que 29 espèces de libellules. Une cinquantaine d'espèces d'oiseaux en hivernage fréquentent le site, dont la moitié sont d'intérêt patrimonial (Aigrette garzette : *Egretta garzetta*, Héron pourpré : *Ardea purpurea*, Héron bihoreau : *Nycticorax nycticorax*, Milan noir : *Milvus migrans*, Pic épeichette : *Dendrocopos minor*...).

Accueil du public et animations

Un observatoire a été mis en place dont l'accès au grand public est interdit. Toutefois, des **animations pédagogiques et des visites guidées** y sont proposées ponctuellement.

Héron pourpré

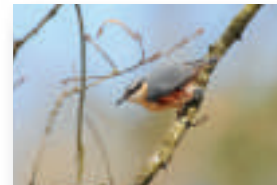


Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*) : Cette plante vivace à tige courte est assez commune dans l'ouest de la France. Elle est inféodée aux milieux tourbeux acides, landes et prés-tourbeux généralement en association avec des Sphaignes. Malheureusement la population subit une régression et semble même avoir disparue dans plusieurs départements, ce qui explique les protections de portée régionale.



Groupement de cicatrisation à Rossolis intermédiaire et Rhynchospore blanc : Cet habitat est caractérisé par une végétation rase, peu recouvrante dont la durée de vie est éphémère. Il possède une grande valeur car il s'agit de stades pionniers des habitats des landes humides, riches en espèces végétales patrimoniales. Relativement présent sur toute la France mais avec de très faibles superficies, ce milieu est rare en Aquitaine. Sa protection et sa préservation sont, par conséquent, primordiales.

Héron pourpré (*Ardea purpurea*) : Le Héron pourpré a un plumage brun violacé avec les ailes grises ardoisées, la poitrine brun-roux. Il se reproduit au bord des lacs et des marécages avec des roselières étendues. En dehors de la saison nuptiale, il préfère les zones humides plus ouvertes bordées de végétation. Les oiseaux reproducteurs semblent être établis dans certaines zones de leur habitat. Chasseur timide et solitaire, il se nourrit dans les eaux douces peu profondes, attendant sans bouger qu'une proie passe, traquant lentement poissons et grenouilles, ou les transperçant avec son long bec pointu et puissant. Il bénéficie d'une protection communautaire (annexe I de la Directive Oiseaux), internationale (annexes II des Conventions de Bonn et de Berne) et nationale (article 3 de l'arrêté datant du 29 octobre 2009).

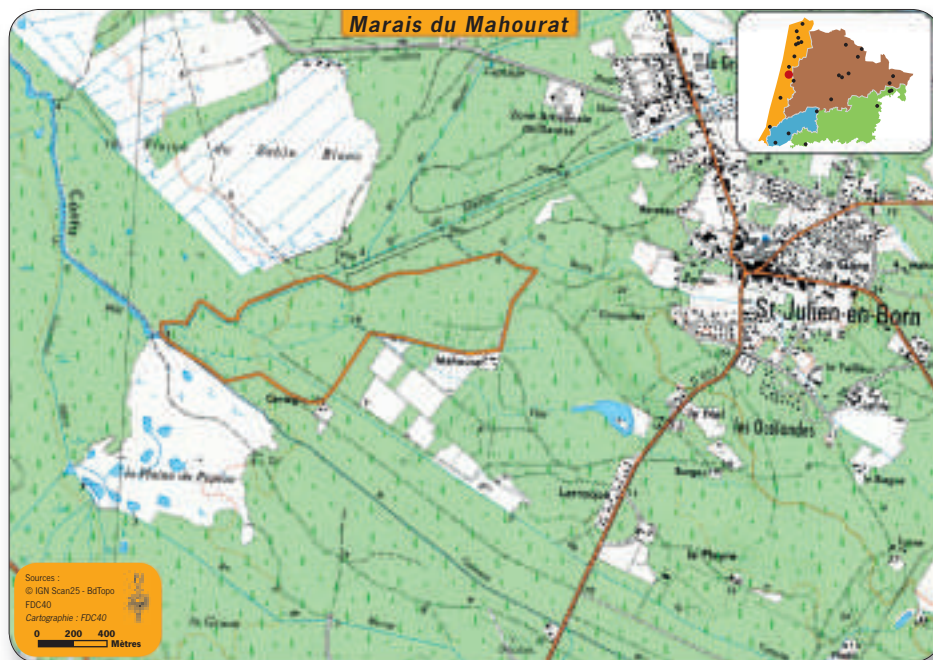


Sittelle torchepot

Marais du Mahourat

Situation géographique

Le marais du Mahourat se situe en périphérie de la commune de Saint Julien en Born à 6km à vol d'oiseau du littoral.



Commune : Saint-Julien-en-Born
Superficie zone humide : 70 hectares (51 hectares en convention de gestion)
Propriétaire : commune de Saint-Julien-en-Born

Gestionnaire : la commune et la FDC40
Type de convention : convention de gestion de 24 ans

Statut :

■ RCFS

Intérêts écologiques :

- Représentation des marais du littoral
- Site d'importance pour l'accueil de l'avi-faune hivernante et nicheuse, la Loure d'Europe et la Cistude d'Europe
- Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Le marais du Mahourat porte le statut de RCFS depuis 1993. Il bénéficie d'une convention de gestion entre la Fédération et la commune de Saint-Julien-en-Born, le but étant de restaurer ces prairies humides longtemps laissées à l'abandon. Situé à la confluence des ruisseaux d'Uza et de Mézos, un micro-relief a été formé suite à d'anciens dépôts de sables déposés par ces cours d'eau. Sont alors alternées des prairies sèches et humides. Dès la mise en gestion et jusqu'en 2006, la Fédération a aménagé et entretenu le site. Pour maintenir les habitats ouverts, du bétail est désormais présent d'avril à septembre pour l'entretien de ces prairies (poneys landais et vaches highlands).

Gestion du site

Ce site s'inscrit dans le plan de gestion des marais du bassin du Courant de Contis, aucune gestion spécifique ne s'y rajoute excepté la pose de panneaux d'information réalisée dernièrement.



Dépression à Sphaigne

Les habitats naturels

3 grands milieux d'habitats composent le marais :

- les habitats aquatiques non permanents (dépression à Sphaignes...)
- les habitats prairiaux (mégaphorbiaies, prairies humides eutrophes pâturées...)
- les habitats forestiers (aulnaies marécageuses, chênaies-aulnaies et chênaies acidiphiles)

La faune

Comme la plupart des sites, de nombreux oiseaux nicheurs et hivernaux fréquentent les divers habitats (37 espèces recensées). En revanche, ce qui en fait la particularité, est la présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce bénéficiant d'une protection nationale et internationale qui s'y reproduit en effectifs importants. La Grenouille verte (*Rana sp*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) y sont également présents. Enfin, 24 espèces de libellules, 20 espèces de papillons et 7 espèces d'orthoptères ont été recensées sur ce site en 2011, dont le Criquet tricolore (*Paracrinema tricolor bisignata*) et le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), espèces menacées de disparition.

Une présence historique du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) a été notée. Cette espèce en voie de disparition bénéficie ainsi d'une protection stricte aux niveaux international (annexe II de la convention de Berne), européen (annexes II et IV de la directive Habitats) et national (article 2 de l'arrêté datant du 23 avril 2007).

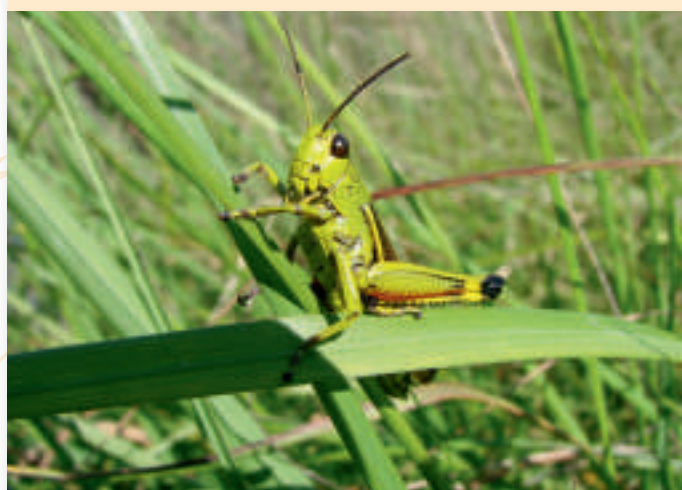
Accueil du public et animations

Le site est traversé par des **chemins de randonnée pédestres** du Conseil Général. Des **animations pédagogiques** sont également proposées.



Criquet tricolore (*Paracrinema tricolor bisignata*) : Grand criquet vert d'environ 4 cm, fortement hygrophile, il fréquente presque exclusivement les prairies humides riveraines au bord des eaux courantes et stagnantes. Son aire de répartition est la région méditerranéenne. Menacé de disparition en France, il est inscrit sur la liste rouge des orthoptères de France (espèce à surveiller).

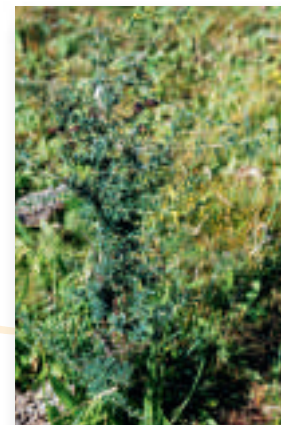
Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) : Cette espèce fréquente exclusivement les endroits humides. Criquet de grande taille, il se reconnaît par la présence de bandeaux rouges sur le dessous. En France, il est signalé un peu partout sauf dans l'extrême sud-est. Autrefois largement répandue, cette espèce a beaucoup décliné, victime du drainage et de la destruction de ses biotopes. Elle est inscrite sur la liste rouge des orthoptères de France en tant qu'espèce à surveiller.



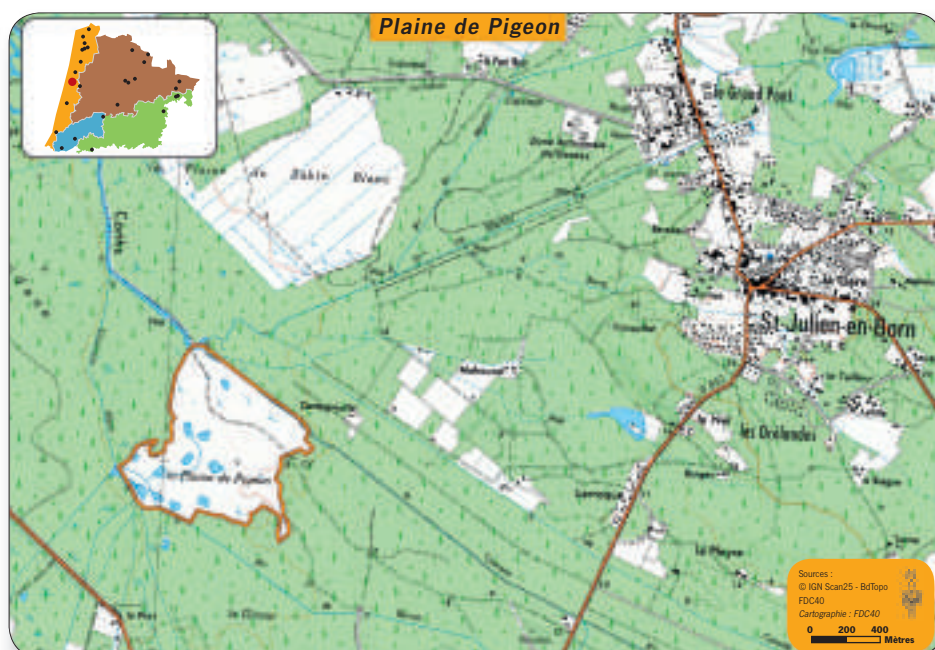
Plaine de Pigeon

Situation géographique

Ce site jouxte le marais du Mahourat mais est situé sur la commune de Lit-et-Mixe. D'une superficie de 65 hectares, il est situé au bord de l'ancien lit de l'étang de Lit-et-Mixe, en amont de la confluence du ruisseau d'Uza et du « courant mort »



Genêt des anglais



Commune : Lit-et-Mixe

Superficie zone humide : 67 hectares

Propriétaire : commune de Lit-et-Mixe

Gestionnaire : FDC40, commune de Lit-et-Mixe et ACCA

Type de convention : convention de gestion, renouvelée en 2012

Statut :

■ Zone chassable

■ ZNIEFF (1997)

Intérêts écologiques :

■ Représentation du marais littoral

■ Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, les libellules, la Loutre et la Cistude d'Europe

■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Au 19^{ème} siècle, la plaine de Pigeon était composée de boisements, d'un étang et d'un marais. La zone fut alors cultivée, drainée, pâturée et boisée sur certaines parcelles. L'abandon de ces pratiques pastorales a entraîné la fermeture de la zone humide par les Saules et les Aulnes. Face à cela, l'Association Communale de Chasse Agréée, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ainsi que la commune de Lit-et-Mixe ont collaboré dès 1987 en vue de restaurer et de sauvegarder la Plaine de Pigeon pour la chasse et d'officialiser sa conservation. Une convention de gestion fut signée entre les différentes structures (renouvelée en 2012). Le site a été aménagé puis entretenu entre 1987 et 2002. Au sud de la Plaine, un petit ruisseau, qui coule toute l'année, a été notamment équipé d'un seuil permettant d'humidifier les parties les plus basses (2000). En effet, cette intervention avait été engagée afin de préserver la zone humide menacée par le curage du « courant mort ». Afin

de suivre son évolution et d'observer ainsi l'effet de la gestion sur les milieux, la faune et la flore, le site est sujet à des études faunistiques et floristiques régulières.

Depuis 1997, le site fait partie intégrante d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), en raison de son intérêt environnemental.

Gestion spécifique

Comme il a été précisé auparavant, les 3 sites du Bassin du Courant de Contis, sont reliés et sont sujets à une gestion commune, ce qui n'empêche pas une gestion spécifique. Sur la Plaine de Pigeon, l'habitat à Pilulaires est préservé.

Les habitats naturels

Au niveau paysager, divers habitats se côtoient dont des prairies humides, des prairies sèches, des boisements humides qui s'étendent en aval de la Plaine et des Aulnaies incluses dans la propriété sous convention. Des lacs de tonne sont également présents, dont les tonnes situées au Sud sont inondées en permanence à l'inverse de celles situées au Nord exondées en été. Cette mosaïque d'habitats couplée à la gestion est propice à l'implantation d'une flore exceptionnelle.

La flore

La richesse spécifique du site au niveau de la flore est remarquable : 105 espèces de plantes ont été inventoriées dont le Genêt des anglais (*Genista anglica*), la Littorelle des étangs (*Littorella uniflora*) et la Pilulaire globuleuse (*Pilularia globulifera*), espèces patrimoniales qu'il faut préserver. On trouve le Genêt des anglais sur les pelouses sèches, tandis que les deux autres espèces se développent au niveau d'un habitat très rare en Aquitaine, présent en bordure des lacs de tonne : les gazons vivaces amphibies pauvres en nutriments. Cet habitat est caractérisé par la présence d'espèces très spécifiques étant donné qu'elles sont sujettes à une alternance entre submersion et assèchement.

La faune

On note la présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) protégée au niveau national, européen et international. Le site est également propice aux libellules puisque ce sont 20 espèces présentes en effectif important. Il y demeure également, des amphibiens (Crapaud commun : *Bufo bufo*, Grenouille verte : *Rana sp*, Grenouille agile : *Rana dalmatina*, Grenouille rousse : *Rana temporaria*, Rainette verte : *Hyla arborea*, Triton marbré : *Triturus marmoratus*, Triton palmé : *Lissotriton helveticus*), tous protégés et des reptiles, également protégés (Cistude d'Europe : *Emys orbicularis*, Lézard vert : *Lacerta bilineata*, Lézard des murailles : *Podarcis muralis*, Couleuvre à collier : *Natrix natrix*, Couleuvre esculape : *Zamenis longissimus*). Le site joue bien son rôle d'accueil pour l'avifaune comme zone de gagnage (alimentation) aussi bien pour les oiseaux d'eau, que pour bon nombre de passereaux et de rapaces. Des observations ponctuelles mettent en évidence la nidification de certaines espèces : Circaète Jean le blanc (*Circaetus gallicus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) et Héron cendré (*Ardea cinerea*). De plus, la Plaine de Pigeon est très favorable au gagnage nocturne des Bécasses. Régulièrement prospecté pour le baguage de cette espèce, le site est un lieu de référence dans le cadre du protocole national « vague de froid ». Protocole qui permet d'évaluer l'état des populations de Bécasses en cas de vague de froid pour en limiter la chasse si nécessaire.

Accueil du public et animations

La zone étant **chassable**, l'accès au site est autorisé. Les chasseurs locaux connaissent bien leur environnement, n'hésitez pas à leur poser des questions si vous en croisez. **Des animations pédagogiques** sont également organisées.



Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) : Grand rapace pâle aux ailes longues et larges, il fréquente les zones semi-désertiques, les sols couverts de broussailles alternant avec les pierrailles, les paysages de garrigue et de maquis. Il peut aussi vivre en moyenne montagne ou dans les milieux de bocage très ouvert, tout dépend de la richesse du milieu en serpents qui demeure le paramètre essentiel qui conditionne sa présence. Le Circaète Jean-le-Blanc bénéficie d'une protection totale sur le territoire français (article 3 de l'arrêté datant du 29 octobre 2009) et en Europe (annexe I de la Directive Oiseaux).

Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) : Limicole de taille moyenne, cet oiseau fréquente les régions boisées entrecoupées de champs et de clairières, surtout avec des fourrés humides et des massifs de conifères. Cette espèce bénéficie d'une protection au niveau international (annexe III de la convention de Berne et annexe II de la convention de Bonn) et au niveau européen (annexe II/1 et annexe III/2 de la Directive Oiseaux). Elle est également sujette dans les Landes à un suivi réalisé à travers des campagnes de baguage nocturne. Ces campagnes permettent d'établir un indice d'abondance qui est un indicateur de la migration.



Haute - Lande

La Haute-Lande est un territoire particulier : vaste plateau forestier et, plus récemment, agricole, son apparente monotonie abrite en réalité une diversité de milieux dont certains d'une richesse très importante pour la biodiversité. Il s'agit le plus souvent des reliquats du passé « humide » de ce territoire sableux non asséché par les activités humaines : les lagunes et marais de lande humide. Etant donné leur faible représentation et leur importance dans le patrimoine naturel et culturel, il est primordial de préserver, voire de restaurer, ces milieux très souvent en déclin.

Parmi les habitats présents dans cette zone, 2 sont prioritaires : les landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* et les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*.

Dans cette logique, la FDC40 y gère 9 sites :

- Le Marais du Los
- La Lagune de la Roustouse
- La Lagune de Las Graves
- Le Marais de Parias
- Le Marais du Plata
- Le Marais de Gaouchey
- Les Lagunes et Marais du Pays d'Albret (lagune de Latapy, marais de l'Anguille et marais du Piat)





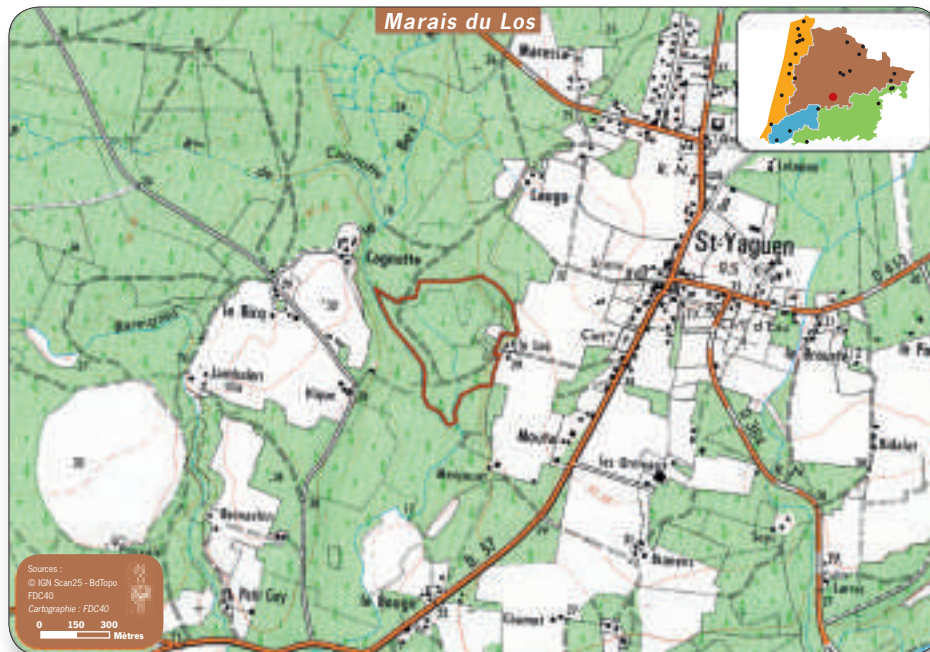
Petit collier argenté

Marais du Los



Situation géographique

Le marais du Los se trouve sur la commune de Saint-Yaguen à 22 kms de Mont-de-Marsan



Commune : Saint-Yaguen

Superficie zone humide : 15 hectares

Propriétaire : FDC40

Gestionnaire : FDC40

Statut :

■ RCFS

■ ZSC : Réseaux hydrographique des affluents de la Midouze (site Natura 2000 FR 7200722)

Intérêts écologiques :

■ Représentation des marais de la Haute-Lande

■ Site d'importance pour l'accueil des libellules, la Loutre et la Cistude d'Europe.

■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Le marais du Los était historiquement exploité pour ses forêts de feuillus, ses landes et ses prairies au XIX^{ème} siècle. Plusieurs fossés de drainage y ont été creusés, les parcelles boisées étaient vouées à un usage local pour le bois de chauffage. Aujourd'hui les activités d'exploitation du sol ou de la ressource du milieu y sont pratiquement inexistantes.

En 2004, la FDC40 se positionne en vue de l'acquisition du site, en concertation avec les acteurs locaux, et prend la décision de le protéger afin d'en conserver son intérêt écologique. Cette démarche est appuyée par un projet de création d'une RCFS. En 2005/2006, la pose de piézomètres a pour but de mieux comprendre les battements de la nappe et de tenter une réhumidification du marais en cohérence avec son fonctionnement hydraulique. Dans un même temps un décapage expérimental de trois placettes est entrepris afin d'observer la réponse du milieu à une telle pratique pour une mise en eau. Dans le but de constater l'effet de la gestion sur l'ensemble de la biocénose et des biotopes, des suivis faunistique et floristique ont été réalisés. Un abattage de Pins maritimes est également réalisé en 2007/2008 afin de répondre aux objectifs de restauration d'une lande mésoxérophile et de mise en place d'un pâturage extensif.

Une action de girobroyage est aujourd'hui envisagée pour rajeunir la lande paratourbeuse et limiter la propagation de la Molinie.

Gestion du site

Malgré l'état de dégradation suite au drainage important, la zone présente un fort intérêt écologique tant au niveau des espèces végétales qu'animales. La gestion, réalisée par la Fédération, s'oriente vers la restauration hydraulique du site. Cela permettra d'étendre les végétations de bas-marais, de limiter la fermeture du milieu et d'augmenter la capacité d'accueil vis-à-vis des espèces amphibies et hygrophiles. De plus, dans le cadre du programme « Vaches marines » auquel participe la Fédération Départementale des Chasseur des Landes, un troupeau de vaches marines est présent sur le site d'août à novembre afin d'entretenir les milieux ouverts par pâturage. Ce site est en transition vers son fonctionnement originel, les efforts menés en ce sens laissent présager un intérêt écologique croissant pour ce marais. Appartenant au site Natura 2000 « réseau hydrographique des affluents de la Midouze », un programme de réhabilitation et de gestion (2009-2013), porté par la Fédération, est en cours de réalisation.



Les habitats naturels

Les habitats présents sont des boisements (boisement marécageux, Pinède, chênaie reconstituée correspondant à d'anciennes Pinèdes), des horizons tourbeux, des prairies et des marais.

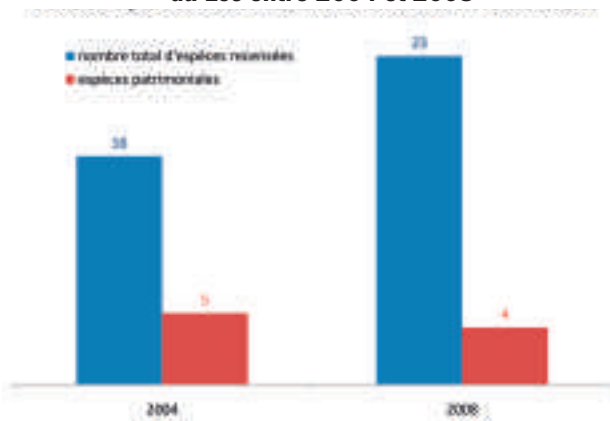
La flore

Malgré l'état dégradé du site, le marais présente une végétation intéressante (Inventaires réalisés avec l'appui technique du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique). La flore, diversifiée (87 espèces), est typique de cet écosystème perturbé, dont certaines espèces inféodées au milieu tourbeux possèdent une valeur patrimoniale. Par exemple, peuvent être observées des sphaignes, la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*) et la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*).

La faune

Les habitats et les conditions écologiques rencontrées sur le site sont favorables à la présence de nombreuses espèces. La diversité des milieux permet d'avoir diverses libellules ayant des exigences écologiques spécifiques. Au total ce sont 23 espèces d'odonates qui fréquentent le site, dont 5 patrimoniales qui ont un statut de vulnérabilité au niveau national. Parmi ces dernières, seul l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) espèce menacée d'extinction en France, bénéficie d'une protection nationale et européenne. Cette diversité a augmenté entre 2004 et 2008 (cf graphique).

Nombre d'espèces d'odonates recensées sur le marais du Los entre 2004 et 2008



Il y demeure également quelques reptiles et amphibiens (Cistude d'Europe : *Emys orbicularis*, Couleuvre verte et jaune : *Hierophis viridiflavus*, Lézard des murailles : *Podarcis muralis*)...

Parmi les 26 passereaux nicheurs, 19 espèces sont patrimoniales (Pic vert : *Picus viridis*, Pic épeiche : *Dendrocopos major*, Fauvette à tête noire : *Sylvia atricapilla*, Bouvreuil pivoine : *Pyrrhula pyrrhula*, Mésanges ...). Enfin, le site abrite 25 espèces de papillons dont 3 d'intérêt patrimonial : le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), le Miroir (*Heteropterus morpheus*) et le Petit collier argenté (*Boloria selene*) et 15 espèces d'orthoptères



Vache marine : Cette vache de petite taille (1,25m maximum) se distingue par une robe brune à rouge avec un devant et une tête fumés. A l'origine des courses landaises, la race disparut progressivement jusqu'à la fin des années 60. Les individus survivants furent conservés par un éleveur d'Ychoux jusqu'en 1987. A cette date le cheptel fut identifié comme appartenant à la race landaise par le Conservatoire des Races d'Aquitaine et fut acheté par la SEPANSO. En 1990, ce dernier noyau a été introduit dans la réserve naturelle du Cousseau et fait l'objet de nos jours d'un plan de sauvegarde important aux yeux de la Fédération.

Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) : Cette espèce d'odonate est présente dans la quasi totalité des départements. Cependant, dans le Nord du pays, les populations paraissent nettement plus fragilisées et isolées en raison de la régression de leurs habitats vitaux. Elle affectionne les eaux courantes de faible importance (petites rivières, ruisseaux, ruisselets, zones de sources...) généralement en milieu ouvert mais parfois aussi en forêt. L'Agrion de mercure qui nécessite un suivi prioritaire, bénéficie d'une protection internationale (annexe II de la convention de Berne), européenne (annexe II de la directive Habitats) et nationale (article 3 de l'arrêté datant du 23 avril 2007).



dont 3 patrimoniales : Oedipode grenadine (*Acrotylus insubricus*), Criquet des ajoncs (*Chorthippus b.binotatus*) et Criquet des jachères (*Chorthippus mollis*). La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est présente sur le site.

Accueil du public et animations

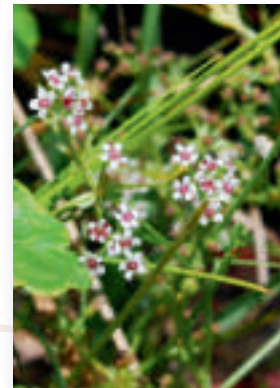
Des **visites guidées** sont réalisées lors de manifestations particulières. Néanmoins, en dehors de ces manifestations, il est **interdit de pénétrer** sur le marais.

Lagune de la Roustouse



Situation géographique

La lagune est localisée sur la commune de Losse, à 49 kms de Mont-de-Marsan.



Faux cresson de Thore



- Commune :** Losse
- Superficie zone humide :** 4.72 hectares
- Propriétaire :** 1 propriétaire privé
- Gestionnaire :** FDC40
- Type de convention :** bail emphytéotique de 30 ans
- Statut :**
 - RCFS
- Intérêts écologiques :**
 - Représentation des lagunes de Haute-Lande
 - Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et des libellules
 - Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Petite lagune de 4,72 hectares, la lagune de la Roustouse est enclavée dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de 79,77 hectares. Elle bénéficie d'un bail emphytéotique depuis 1982 entre la FDC40 et le propriétaire privé.

L'abandon de l'entretien par pâturage et la forte dynamique du milieu se sont traduits par un développement rapide de la végétation, défavorable à ce milieu et à l'accueil d'espèces animales et végétales. En 1989, une première opération d'étrépage est réalisée par la Fédération afin de réouvrir le milieu. De plus, la Fédération décide de restaurer la lagune par augmentation de la

surface en eau et une élimination de la végétation arbustive afin de rétablir l'existence antérieure des prairies humides (depuis 2000). Se situant au centre d'un complexe agricole de maïsiculture, son maintien en l'état est confronté aux problèmes de drainage pratiqué à proximité. Le site est particulièrement sensible aux périodes de sécheresse, bien que le niveau d'eau y soit souvent observé comme suffisant par opposition avec d'autres lagunes du secteur (lagune d'Estigarde, lagune de Créon-d'Armagnac). Afin d'observer l'évolution du site, des suivis floristiques et faunistiques sont réalisés régulièrement.

Gestion du site

La gestion, assurée par la Fédération, consiste aujourd'hui à de la gestion conservatoire. L'objectif est de continuer à suivre le milieu, d'en garantir sa conservation et d'intervenir ponctuellement.

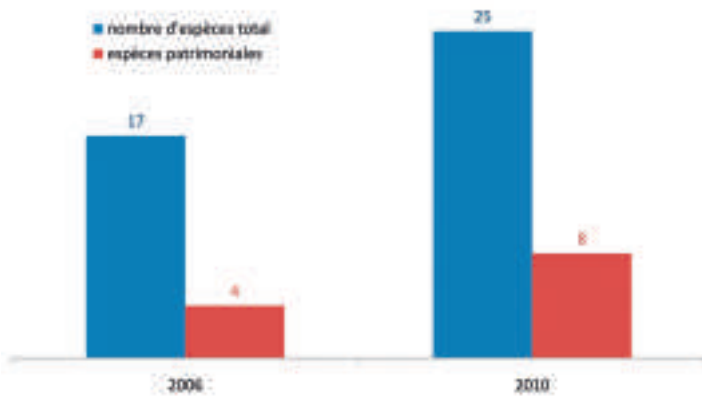
La flore

Les conditions écologiques du site ont permis à 23 espèces de s'y implanter, dont la Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia* protégée au niveau national), tout comme le Faux cresson de thore (*Carospsi verticillatinundata*, protégé également au niveau européen et international) et la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*, protégée au niveau régional).

La faune

Le site possède une diversité en libellules intéressantes qui ne cesse d'évoluer.

Nombre d'espèces d'odonates recensées sur la lagune en 2006 et 2010



De plus, ce site est devenu un dortoir très intéressant pour la Grue cendrée puisque ce sont environ 1 500 individus recensés chaque année. Il présente également un fort intérêt pour les amphibiens et reptiles (Crapaud calamite : *Bufo calamita*, Triton marbré : *Triturus marmoratus*, Grenouille agile : *Rana dalmatina*, Rainette verte : *Hyla arborea*, Crapaud commun : *Bufo bufo*, Grenouille verte : *Rana sp*, Rainette méridionale : *Hyla meridionalis*, Triton palmé : *Lissotriton helveticus*, Cistude d'Europe : *Emys orbicularis*, Couleuvre à collier : *Natrix natrix* et Lézard vivipare : *Zootoca vivipara*).

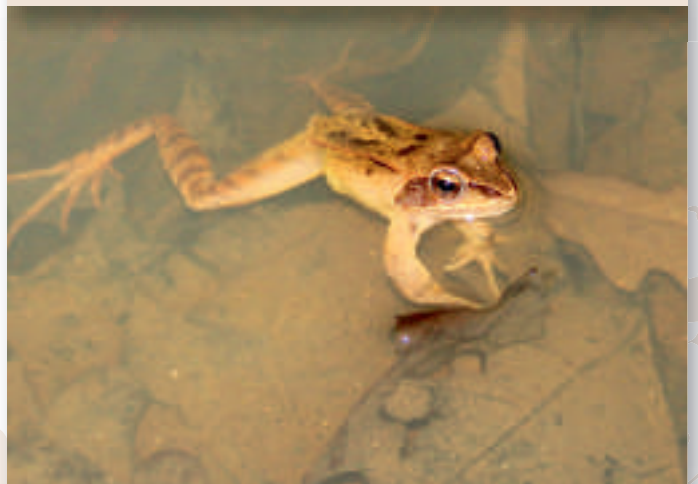
Accueil du public et animations

Dans un but de respect et de quiétude du milieu, l'accès au site est **interdit au public**.



Héron cendré (*Ardea cinerea*) : Grand oiseau gris, majestueux lorsqu'il est debout au repos, le héron fréquente n'importe quelle zone humide du moment qu'elle est peu profonde et que la nourriture y est abondante (marais, cours d'eau, étangs ...). Il peut aussi fréquenter les forêts à proximité des eaux pour sa nidification. Actuellement, l'espèce est sujette à une protection totale de portée internationale (annexe II de la convention de Berne) et nationale (article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009).

Grenouille agile (*Rana dalmatina*) : Présente dans toute l'Europe tempérée et en Asie, elle vit dans les forêts, les marais ou prairies marécageuses mais toujours à proximité d'un point d'eau. En France, elle bénéficie d'une protection territoriale (article 3 de l'arrêté datant du 19 novembre 2007). Elle est également sujette à une protection européenne (annexe IV de la Directive Habitats) et internationale (annexe II de la Convention de Berne).



Lagune de las Graves

Situation géographique

Le site est situé sur la commune d'Estigarde à 36 kms de Mont-de-Marsan.



Salamandre tâchetée



- Commune :** Estigarde
Superficie zone humide : 10 hectares
Propriétaire : 3 propriétaires privés
 Gestionnaire : FDC40, ACCA
Type de convention : convention de gestion de 18 ans
Statut :
 ■ RCFS
Intérêts écologiques :
 ■ Représentation des lagunes de Haute-Lande
 ■ Site d'importance pour l'accueil des libellules, amphibiens et reptiles
 ■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Cette lagune située dans une RCFS depuis 1992, bénéficie d'une convention de gestion depuis 1995 entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes et l'ACCA. D'une superficie de 26 hectares, elle souffre d'un manque d'eau causé par l'abaissement général du niveau de la nappe phréatique. Cette baisse est due à l'occupation du sol du territoire (les vastes zones agricoles et les cultures de Pins maritimes) pour lesquelles un réseau dense de fossés d'assainissement a été créé.

Des travaux d'aménagement y ont été réalisés dans le but de rétablir et maintenir le site dans un bon état écologique propice au développement d'une biocénose locale. Une fois cet objectif atteint ce sont principalement des actions d'entretien et des suivis qui sont menés sur la lagune.

Gestion du site

La lagune présente un fort intérêt écologique, hormi pour les oiseaux. Or, la baisse de la nappe phréatique a un impact négatif

à court et long terme sur ces espèces. Il est difficile d'imaginer pouvoir rétablir l'alimentation en eau de la lagune, milieu à priori destiné à évoluer en prairie naturelle. Aussi, la gestion s'oriente vers la conservation en l'état des habitats et vers le maintien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage. Cette dernière est entreprise par la Fédération et l'ACCA.

Girobroyage et exportation de la matière



Les habitats naturels

Quatre habitats sont observés :

- les prairies paratourbeuses
- les plans d'eau oligotrophes peu profonds
- les fossés
- les boisements alluviaux

La flore

Le site abrite une flore rare très diverse avec la présence d'espèces patrimoniales telles que le Faux cresson de Thore (*Caropsis verticillatinundata*). Sont également rencontrées, la Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), les Sphaignes, la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), espèces importantes qu'il est nécessaire de protéger.

La faune

Des observations ponctuelles mettent en évidence la présence de 5 espèces d'oiseaux d'eau d'intérêt : la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), la Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*), le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) et le Héron cendré (*Ardea cinerea*). L'espèce la plus dominante étant le Canard colvert. Le site est favorable pour les libellules tant en nombre d'espèces qu'en nombre d'individus en raison de la morphologie des plans d'eau (berges en pente douce, végétation aquatique, présence de secteurs ouverts et longueur des rives importante sur le secteur est). 20 espèces ont été récemment observées dont certaines sont patrimoniales car considérées comme rares dans le département. Il y demeure aussi 18 espèces d'orthoptères (dont 3 patrimoniales) et 20 espèces de papillons dont 3 patrimoniales (Miroir : *Heteropterus morpheus*, Fadet des laïches : *Coenonympha oedippus* et le Faune : *Hipparchia stalinus*). Plusieurs observations ponctuelles ont confirmé la présence du Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Crapaud calamite (*Bufo calamita*), Grenouille verte (*Rana sp*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), Triton marbré (*Triturus marmoratus*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et du Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), espèces sujettes à une protection nationale.

Exemple d'une lagune : Lagune de Latapy



Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) : Cette libellule bleue et noire fréquente les eaux lentes ou dormantes bien ensoleillées colonisées par des hélophytes et des hydrophytes affleurant à la surface. En Europe, elle est fréquente dans le sud et au centre. Au niveau national, elle est surtout présente dans le sud et l'ouest. Espèce déterminante en Aquitaine, elle est également inscrite à la liste rouge des odonates de France en tant qu'espèce localisée ou disséminée dont les effectifs sont assez faibles.



Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) : Le lézard vivipare est un lézard sombre de petite taille (inf. à 7 cm). Inféodée aux milieux humides, cette espèce bénéficie d'une protection nationale (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), européenne (annexe IV de la Directive Habitats) et internationale (annexe III de la Convention de Berne).

Les lagunes : Ce sont de petites étendues d'eau douce temporaires ou permanentes, de taille modeste. Milieux pauvres en nutriments, mais riches en espèces animales et végétales spécifiques, elles dépendent des battements de la nappe phréatique et sont donc les témoins du niveau de celle-ci. Formées il y a plus de 10 000 ans, les lagunes du plateau landais ont des vestiges de la lande originelle et font ainsi partie des éléments forts de notre patrimoine naturel. La préservation de ces milieux se fait à travers le maintien des conditions hydrauliques, topographiques et des communautés végétales patrimoniales.

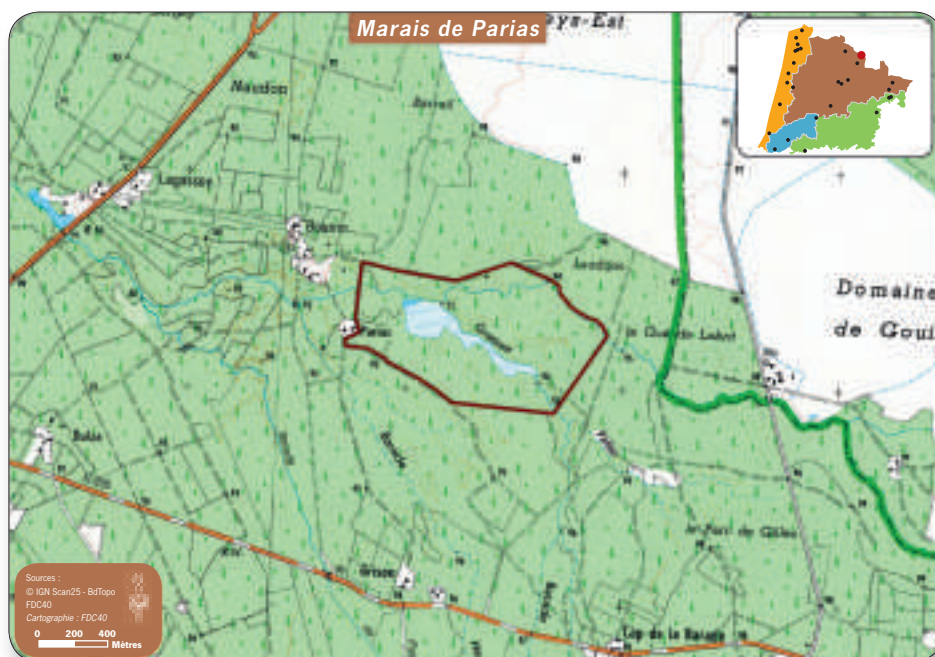


Narthécie des marais

Marais de Parias

Situation géographique

Le marais se trouve sur la commune de Callen au nord du département, non loin de la limite girondine.



- Commune :** Callen
Superficie zone humide : 10,11 hectares
Propriétaire : 2 propriétaires privés
Gestionnaire : FDC40
Type de convention : bail emphytéotique
Statut :
 ■ RCFS
Intérêts écologiques :
 ■ Représentation des marais de Haute-Lande
 ■ Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, la Loutré d'Europe et les insectes
 ■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Le marais se trouve dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de 59 hectares depuis 1997. Un bail de gestion emphytéotique a été signé depuis 1997 entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes et les 2 propriétaires privés du terrain.

La végétation de cette tourbière devenant envahissante, dès l'acquisition du site, la Fédération met en œuvre des travaux de réouverture du milieu et de gestion des niveaux d'eau.

La restauration de tels milieux reste une opération délicate car peu de données existent concernant leur gestion. Le Conseil Général des Landes s'est alors proposé pour suivre la restauration de ce milieu plutôt banal. Les suivis (réalisés en 2001, 2005, 2006) s'inscrivent dans un partenariat entre la Fédération et le Conseil Général des Landes.

Gestion du site

Que ce soit pour la faune ou la flore, le site abrite beaucoup d'espèces patrimoniales ce qui justifie l'intérêt de conserver les divers habitats ainsi que les conditions écologiques qui le caractérisent.

Des inventaires sur les oiseaux d'eau (tous les 15 jours de novembre à mars) et sur les passereaux nicheurs sont effectués chaque année. Cela permet d'évaluer l'évolution de ces peuplements et d'ajuster les mesures de gestion assurées par la Fédération.

Les habitats naturels

Le site est constitué de 5 grands ensembles regroupant 11 habitats d'intérêt communautaire favorables à la présence d'espèces d'intérêt européen :

- les milieux aquatiques : Herbier aquatique à Utrriculaire négligée et Potamot nageant, Communauté à Scirpe flottant
- les milieux tourbeux : Fosses à sphaignes minérotrophes, Groupement de cicatrization du Rhynchosporion, Bas marais à sphaignes et Potamot à feuilles de renouée...
- gazons amphibies : Gazon à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée
- milieux prairiaux : Pré paratourbeux
- milieux forestiers : Fourrés à Piment royal et Molinie bleue, Aulnaie marécageuse oligotrophe, Pinède mésoxérophile



La flore

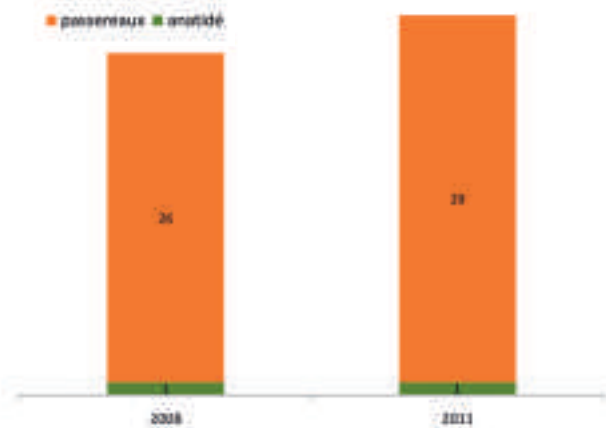
Le marais présente des végétations intéressantes. La flore (56 espèces) est typique de cet écosystème, dont certaines espèces inféodées au milieu tourbeux possèdent une valeur patrimoniale : la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*) et la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*). On y trouve aussi les Sphaignes dont certaines très rares, typiques de la tourbière, les Bruyères, et le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*) protégé sur le territoire français métropolitain.

La faune

Le site regroupe des conditions favorables à la présence d'insectes et d'oiseaux. La diversité des milieux permet d'avoir une bonne richesse en libellules, chacune ayant des exigences écologiques spécifiques. Au total, 22 espèces de libellules sont présentes sur le site dont certaines sont patrimoniales comme la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*). Y sont également recensées 8 espèces de criquets dont le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), espèce patrimoniale, 18 espèces de papillons dont le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), l'Agreste (*Hipparchia semele*) et le Miroir (*Heteropterus morpheus*) également patrimoniaux. On y trouve de plus des amphibiens (Triton palmé : *Lissotriton helveticus*, Grenouille agile : *Rana dalmatina*...) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Au niveau des oiseaux, le site est propice principalement aux passereaux, les oiseaux d'eau y étant plutôt rares avec seulement quelques Colverts (*Anas platyrhynchos*), Sarcelles d'hiver (*Anas crecca*) et Grues cendrées (*Grus grus*).

Evolution des oiseaux sur le marais de Parias en 2008 et 2011



Accueil du public et animations

Un arrêté préfectoral **interdit** à toute personne de pénétrer sur le site afin de préserver l'environnement et la quiétude au profit des espèces.



Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*) : Cette espèce vit en Europe centrale, au Nord et à l'Ouest de la Sibérie. Elle est cependant très rare et localisée en France. Sa présence est favorisée par les eaux stagnantes à végétations flottantes pouvant être suivies d'une ceinture de Sphaignes ou de Laïches. Espèce déterminante pour la région Aquitaine, elle fait partie de la liste rouge des odonates de France et bénéficie d'une protection nationale (article 2 de l'arrêté datant du 23 avril 2007), européenne (annexe IV de la Directive Habitats) et internationale (annexe II de la Convention de Berne).

Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*) : Ce papillon a le dessous des ailes brun foncé avec 6 ocelles plus ou moins visibles en bordure de l'aile postérieure. Très disséminé et fortement localisé en Europe, c'est un des papillons les plus menacés de disparition. Au niveau de la France, sa répartition est disjointe entre l'ouest et la Grande vallée Alpine. Il est très localisé en Gironde et dans les Landes avec des effectifs restreints. Cependant, ces deux départements rassembleraient des populations qui sont parmi les plus importantes d'Europe. Étant donné la menace de disparition, ce papillon bénéficie d'une protection nationale (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), européenne (annexes II et IV de la Directive Habitats et Art.2), internationale (annexe II de la Convention de Berne) et est inscrit sur la liste rouge des papillons de jour de France.

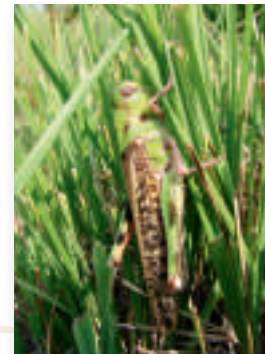


Marais du Plata



Situation géographique

Le site est situé sur la commune de Sore à 58 kms de Mont-de-Marsan.



Criquet migrateur



- Commune :** Sore
Superficie zone humide : 11,31 hectares
Propriétaire : commune de Sore
Gestionnaire : FDC40
Type de convention : convention de gestion et bail emphytéotique
Statut :
- RCFS
- Intérêts écologiques :**
- Représentation des marais de Haute-Lande
 - Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, la Loutr d'Europe, les insectes, les amphibiens, les reptiles et les chiroptères
 - Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque des habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Le marais est enclavé dans une RCFS de 50,68 hectares depuis 1996. Un bail de gestion emphytéotique a été signé depuis 1996 entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes et la commune de Sore. Au niveau de la gestion, une convention de gestion a été mise en place en 2005 en collaboration avec les parties suivantes : la FDC40, le Conseil Général des Landes, l'Association Communale de Chasse Agréée et la commune de Sore. Dans le cadre de la gestion, la Fédération a réalisé des travaux d'aménagement du site dès la signature du bail et jusqu'en 2004, ainsi que des travaux d'entretien depuis 1997. Parallèlement, afin de suivre la réponse du milieu face aux mesures de gestion des inventaires de la biocénose ont été effectués.

Gestion du site

Une réflexion commune concernant les objectifs de gestion et les actions à mettre en œuvre sur le marais est envisagée entre les différentes parties (Fédération, Conseil Général, commune et ACCA). Un plan de gestion, rédigé par le Conseil Général, stipule les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre.

Aussi, les grands axes de la gestion consistent à :

- Conserver les habitats ainsi que les espèces qui y sont inféodées
- Evaluer les potentialités écologiques du milieu
- Connaître les limites légales du site
- Faire des suivis de la faune, de la flore et des habitats
- Informer et sensibiliser le public sur le patrimoine naturel du site



Les habitats naturels

De nombreux habitats composent le marais :

- tourbière active
- suintement à Narthécie des marais
- lande tourbeuse à Bruyère à quatre angles et à Bruyère ciliée
- groupement de cicatrisation à Droseras et Rhynchospore blanc
- groupement amphibie à Scirpe à nombreuses tiges
- groupement aquatique à Potamot à feuilles de renouée
- plan d'eau oligotrophe
- aulnaie à Aulnes glutineux
- prairie à Molinie bleue et Chêne pédonculé
- roselière à Roseau commun
- chênaie à Chêne tauzin

La flore

Le marais a une grande valeur écologique de part ses habitats, mais aussi de part la présence de 94 espèces végétales dont 14 d'intérêt patrimonial. Parmi elles, 8 sont considérées comme rares en Aquitaine : la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), la Laïche à deux nervures (*Carex binervis*), la Laïche étoilée (*Carex echinata*), la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), la Fougère spinuleuse (*Dryopteris carthusiana*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) et la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*). Peuvent y être aussi observés la Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*), le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*), des Sphaignes etc. Plusieurs stations de Phragmites sont présentes sur le site. Leur intérêt est fort pour de nombreuses espèces de passereaux paludicoles, ainsi que pour le Butor étoilé (observé sur le site).

La faune

Entre 30 et 40 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site, dont le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), espèce patrimoniale et d'un fort intérêt communautaire. Il s'agit d'un cortège d'espèces inféodées aux boisements. Le site est également favorable aux odonates puisque ce sont 35 espèces présentes dont certaines d'intérêt patrimonial. Parmi ces espèces, 2 libellules d'intérêt majeur ont été identifiées et doivent faire l'objet de suivis spécifiques, la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*) et la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*). Il y demeure également, 30 espèces de criquet, 37 espèces de papillons dont certaines patrimoniales (Miroir : *Heteropterus morpheus*, le Fadet des laïches : *Coenonympha oedippus*), ainsi que 6 espèces de reptiles et 7 espèces d'amphibiens. 5 espèces de chauve-souris fréquentent le site, toutes étant patrimoniales (Murin de Daubenton : *Myotis daubentoni*, Pipistrelle commune : *Pipistrellus pipistrellus*, Serotine commune : *Eptesicus serotinus*...). La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) fût observée certaines années, malheureusement ces observations ne sont pas récentes. Par conséquent, si vous apercevez toute empreinte de l'espèce pouvant justifier une récente présence, merci de le signaler à la FDC 40.



Miroir (*Heteropterus morpheus*) : Ce papillon est joliment ornementé avec ces 3 bandes de tâches crème cernées de noir sur fond ocre sur la partie antérieure de ses ailes. En France, cette espèce est localisée mais abondante dans la moitié occidentale. Ses habitats propices sont les landes humides, les marécages, les franges de tourbière, les bois clairs et les lisières. Quasi-menacée de disparition, elle est inscrite sur la liste rouge européenne et la liste rouge des papillons de jour de France.

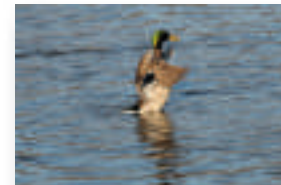
Serotine commune (*Eptesicus serotinus*) : Cette chauve-souris très sombre de taille moyenne est anthropophile et se nourrit en plein ciel, tirant profil des émergences des insectes attirés par les lampadaires. Elle est présente dans toute l'Europe, au Nord jusqu'en Angleterre et au Danemark. Même si la menace de disparition est une préoccupation mineure, elle bénéficie d'une protection nationale (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), européenne (annexe IV Directive Habitats) et internationale (annexe II de la Convention de Berne).



Roitelet triple bandeaux

Accueil du public et animations

Un arrêté préfectoral a été mis en place afin d'**interdire** à toute personne de pénétrer dans le site dans le but de préserver l'environnement et de ne pas déranger les espèces. Néanmoins, des **visites guidées** pour le grand public et les scolaires sont mises en place.



Canard colvert

Marais de Gaouchey

Situation géographique

Le marais, situé à Luxey, se trouve à 49 kms de Mont-de-Marsan et à 23 kms de Sabres.



Commune : Luxey

Superficie zone humide : 18 hectares

Propriétaire : 1 propriétaire privé au départ, puis achat par Conseil Général des Landes en 2011

Gestionnaire : FDC40

Type de convention : bail emphytéotique de gestion de 30 ans

Statut :

■ RCFS

■ Espace Naturel Sensible (2011)

Intérêts écologiques :

■ Représentation des marais de Haute-Lande

■ Site d'importance pour l'accueil de la Loutre d'Europe

■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Le marais bénéficie d'un bail emphytéotique de gestion depuis 1996 entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes et le propriétaire privé du terrain. Face à l'envahissement du marais par la végétation arbustive, la Fédération réalise des travaux de restauration en 1995 et 2000 (création d'îlots, agrandissement de plans d'eau, ouverture du milieu...). Des travaux d'entretien sont également entrepris de 1996 à 2005, tout comme un suivi floristique en 2005.

En 2011, le site a été classé Espace Naturel Sensible par le Conseil Général des Landes, unique propriétaire actuel du marais.

Gestion du site

En raison du manque de données disponibles sur la faune et la flore, l'objectif de la gestion est de préserver en l'état la mosaïque des milieux par le maintien du caractère ouvert de certains habitats, et de parfaire l'état des lieux à travers des inventaires. Cette gestion est assurée par la Fédération.

Les habitats naturels

Une diversité d'habitats est constatée sur le site dont certains sont patrimoniaux. On y trouve :

- communautés à Rhynchospore blanc
- molinaie pure
- lande sèche
- communautés d'annuelles naines
- fructicées des sols pauvres atlantiques
- boisements (Chêne tauzin, Pins maritimes, boisements mixtes, Aulnes glutineux)
- cours d'eau

La flore

Les différents habitats permettent à de nombreuses plantes de s'implanter sur le site. Parmi les 71 espèces recensées, 4 ont un intérêt patrimonial à savoir la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), les Droseras et le Rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*).

La faune

Il existe peu de données à ce jour sur la faune. Quelques espèces d'anatidés comme le Colvert sont observées durant l'hivernage. Néanmoins, des observations ponctuelles permettent d'affirmer la présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), mais également du Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), de l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), du Faucon Hobereau (*Falco subbutea*)... De plus, la présence de 7 espèces d'amphibiens qui se reproduisent sur le site et de 2 reptiles est avérée (Crapaud commun : *Bufo bufo*, Grenouille verte : *Rana sp*, Grenouille agile : *Rana dalmatina*, Rainette verte : *Hyla arborea*, Triton palmé : *Lissotriton helveticus*, Triton marbré : *Triturus marmoratus*, Alyte accoucheur : *Alytes obstetricans*, Lézard des murailles : *Podacris muralis* et Vipère aspic : *Vipera aspis*).

Accueil du public et animations

L'accès au site est **interdit** au public.



Rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*) : C'est une plante vivace d'inflorescence blanche. Elle est disséminée dans toute la France mais est globalement en régression sur le territoire car elle est inféodée aux milieux tourbeux, eux-même en régression. Elle bénéficie ainsi d'une protection dans certaines régions françaises.

Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*) : Ce rapace diurne vit rarement éloigné des arbres dans des forêts de feuillus et de pins, mais aussi des prairies et des landes. Reconnaissable par un dessous brun foncé et blanc, l'Aigle botté mesure entre 45 et 50 cm pour une envergure de 110 cm à 135 cm. Globalement la population est stable sur l'ensemble de l'Union Européenne. Cependant vulnérable à la destruction de ses habitats, il bénéficie d'une protection stricte au niveau national (article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), mais aussi au niveau européen (annexe I de la directive Oiseaux et international (annexes II des conventions de Bonn et de Berne).





Vaches Salers
marais de l'Anguille

Lagunes et Marais du Pays d'Albret

Le pays d'Albret, en plein cœur de la Haute-Lande, correspond à la commune de Labrit à 25 kms au nord de Mont de Marsan et de ses alentours. Il s'agit principalement de l'amont du bassin versant de l'Estrigon, mais aussi du Geloux, et d'une infime partie du bassin de la Leyre.

Ce territoire présente un certain nombre de milieux humides qu'il est primordial de préserver en raison de leurs intérêts environnemental et culturel. **La Fédération y gère 3 sites de manière cohérente :**

- La Lagune de Latapy
- Le Marais de l'Anguille
- Le Marais du Piat

Ces trois sites en interconnexion constituent un réseau de remises complémentaires pour la faune.

Malgré certaines mesures spécifiques aux sites, la plupart des actions sont communes à ce réseau, dont voici les grandes lignes :

- Conserver les milieux ouverts
- Préserver les habitats favorables à la faune et à la flore d'intérêt
- Assurer une humidité suffisante, notamment lors des hivers secs actuels
- Maintenir une bonne qualité d'eau
- Evaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu
- Mettre en place des structures d'observation



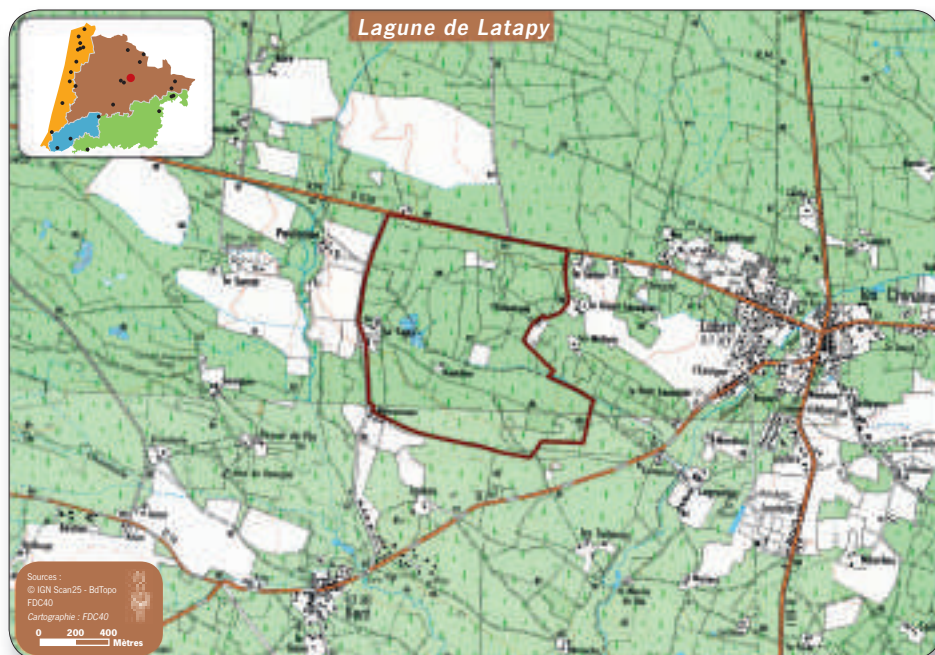
Lagune de Latapy



Triton marbré

Situation géographique

Cette lagune est située au plein cœur de la Haute-Lande à cheval entre les communes de Vert et de Labrit à 25 kms au nord de Mont-de-Marsan.



Communes : Vert et Labrit

Superficie zone humide : 15.75 hectares

Propriétaire : Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage, FDC40

Gestionnaire : FDC40

Statut :

■ RCFS de 150 ha avec arrêté préfectoral interdisant l'entrée

Intérêts écologiques :

■ Représentation des lagunes de la Haute-Lande

■ Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, la Loure d'Europe, les libellules, les reptiles, les amphibiens et le brochet

■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales.



Bécassines des marais

Historique et statut

Acquise en 1995 par la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage et la FDC40, la lagune est comprise dans une RCFS de 150 ha à cheval sur les communes de Vert et Labrit. Il s'agit principalement de l'amont du bassin versant de l'Estrigon. Autrefois, elle fut utilisée pour la pêche, l'extraction d'argile et la production de fourrage. C'est une des dernières lagunes présentant un fonctionnement hydraulique viable de la Haute-Lande. Depuis 1995, dans le but de sauvegarder cette lagune, le site fait l'objet d'aménagements, d'entretiens et de suivis faunistique et floristique.

Gestion spécifique du site

Malgré le fait que les 3 sites du Pays d'Albret soient sujets à une gestion commune, des spécificités leur sont propres. Au niveau de la lagune de Latapy, la gestion menée prend également en compte la nécessité de préserver l'habitat à Pilulaire ainsi que de favoriser la reproduction du Brochet.

Les habitats

Ce site est constitué d'une lagune et d'un marais inondable adjacent, d'une ceinture de Pinède humide et d'une petite Chênaie acidiphile. 13 habitats sont présents sur le site dont 8 d'intérêt patrimonial et/ou communautaire. Beaucoup sont caractéristiques des lagunes de Haute-Lande comme les communautés végétales tributaires des niveaux et des flux d'eau.



Aigrette garzette

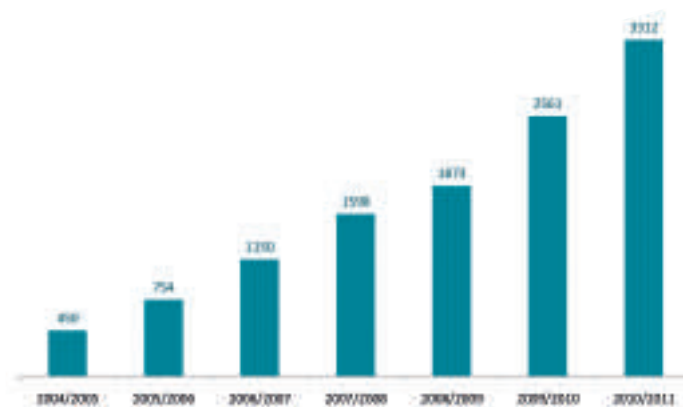
La flore

Les divers inventaires ont permis de recenser 88 espèces végétales dont certaines sont rares en Aquitaine (la Pilulaire globuleuse : *Pilularia globulifera*, le Faux-cresson de Thore : *Caropsis verticillatundata*, la Gentiane pneumonanthe : *Gentiana pneumonanthe* et la Renoncule tripartite : *Ranunculus tripartitus*). Ces dernières d'une forte valeur, doivent être protégées afin de conserver notre patrimoine naturel exceptionnel.

La faune

38 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage utilisent le site, dont 26 d'intérêt patrimonial comme l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*). C'est également un dortoir intéressant pour 2 500 Grues cendrées (*Grus grus*), espèce qui a vu ses effectifs multipliés par 6 en l'espace de 5 ans, sur ce site

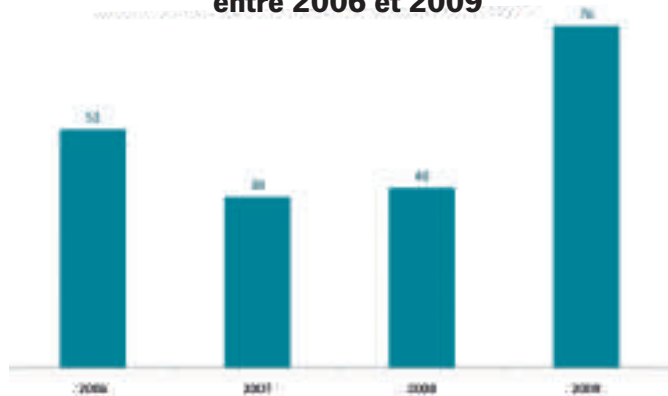
Fréquentation de la lagune de Latapy par la Grue cendrée au cours des hivers de 2004 à 2011



Grues cendrées

Le site abrite en outre 24 espèces de libellules dont 5 patrimoniales (Leucorrhine à front blanc : *Leucorrhinia albifrons*, Leucorrhine à gros thorax : *Leucorrhinia pectoralis* ...) et 14 espèces d'orthoptères dont le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*) qui est patrimonial. Au niveau des papillons, 15 espèces fréquentent le site dont le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*) et le Miroir (*Heteropterus morpheus*), espèces patrimoniales. Plusieurs observations confirment la présence du Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), du Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), du Triton marbré (*Triturus marmoratus*), de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et d'autres amphibiens et reptiles, tous protégés. Enfin, le site a une fonction de frayère pour le Brochet (*Esox lucius*), espèce qui se raréfie dans le département du fait de l'assèchement des prairies inondables. Cette dernière semble, suite aux travaux, recoloniser le site.

Evolution de la population de Brochet entre 2006 et 2009



Accès au public et animations

Pour limiter le dérangement, une **interdiction d'accès** est en vigueur pour une partie de la réserve proche de la zone humide. En effet, les nombreux habitats caractéristiques de la Haute-Lande, ainsi que la flore et la faune, notamment la Grue, ont besoin d'être préservés de tout dérangement pour leur bon maintien.



Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) : Plante vivace ayant de grandes fleurs bleues à violettes, elle est en régression nette depuis le siècle dernier. En France elle est assez rare et disséminée. Selon les départements, l'espèce est réglementée.

Brochet (*Esox lucius*) : Ce poisson carnassier est protégé au niveau national (Art. 1 de l'arrêté du 8 décembre 1988) et est considéré comme vulnérable en France. Dans le cas du site, un partenariat avec la Fédération de Pêche des Landes existe depuis 2006. Cette dernière réalise des pêches électriques sur des parcours échantillons afin d'estimer la population et de connaître sa structure (âge des poissons, taille...). Cela permet par la suite de mettre en place des mesures favorisant la reproduction de l'espèce.



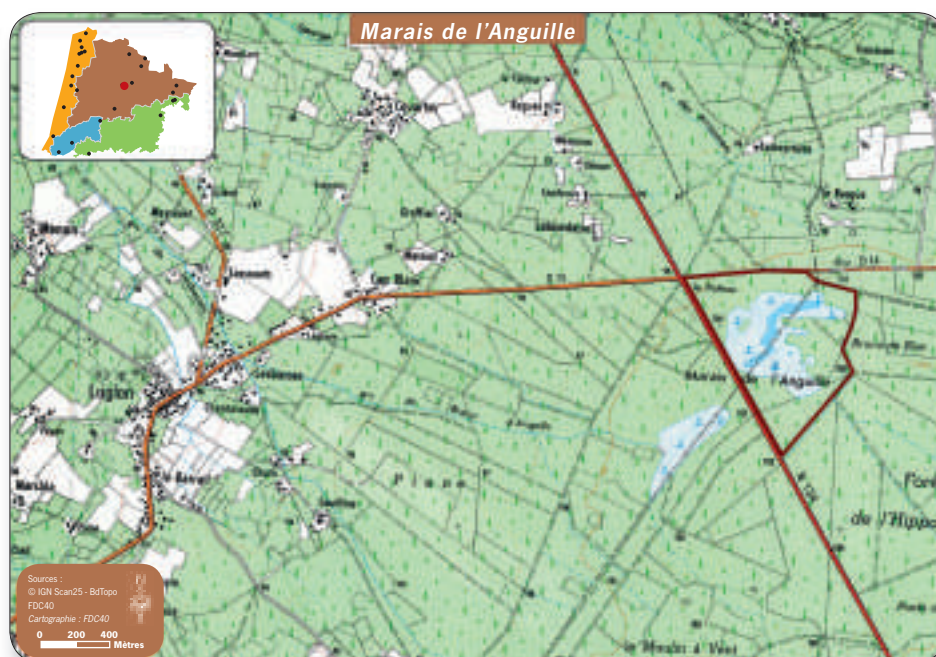


Pie-grièche écorcheur

Marais de l'Anguille

Situation géographique

Ce marais de Haute-lande se situe en plein cœur de la Haute-Lande entre Sabres et Labrit à 25 kms au nord de Mont-de-Marsan.



Communes : Luglon et Garein

Superficie zone humide : 27 hectares

Propriétaire : Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage, FDC40 et la commune de Garein (pour 1,5 hectare du site et une petite parcelle enclavée de 35 ares)

Gestionnaire : FDC40

Type de convention : convention de gestion

Statut :

- RCFS avec arrêté préfectoral interdisant l'entrée

Intérêts écologiques :

- Représentation des marais de la Haute-Lande
- Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, les libellules, les reptiles, les amphibiens et les papillons
- Site d'importance pour la conservation des zones humides et la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Ce marais inondable se situe sur le plateau à la limite des bassins de la Leyre et de l'Estrigon. Il s'agit principalement de l'amont du bassin versant de la Leyre. Propriété de la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage et de la Fédération de Chasse depuis 1993, il bénéficie du statut de RCFS et d'un accès réglementé par arrêté préfectoral. 1,5 ha ainsi qu'une parcelle enclavée de 35 ares demeurent en convention de gestion avec la commune de Garein. L'eau s'écoule à l'ouest vers la Leyre par des fossés forestiers puis agricoles sur les communes de Luglon et Sabres. Cet éloignement a totalement coupé la communication du marais pour les poissons autrefois pêchés par les bergers. L'absence d'actions pour favoriser la rétention d'eau aurait conduit cette zone humide à une disparition totale. C'est pourquoi, dès l'acquisition du site, la Fédération procéda à

des travaux d'aménagement entre 1993 et 2006, pour la restauration des prairies basses fermées par les formations arbustives et à l'installation d'un ouvrage de retenue d'eau. De plus, des travaux d'entretien sont entrepris chaque année pour maintenir l'intégrité de la zone. Enfin, dans le but d'estimer l'évolution de la biocénose, des suivis faunistiques et floristiques sont réalisés régulièrement depuis 1996.

Gestion spécifique du site

Sur ce site, la gestion prend en compte la préservation de la Cladiaie du marais et la limitation des Pins en bordure en plus de la gestion concertée des lagunes et marais du pays d'Albret.

Les habitats

Les habitats n'ont pas été décrits précisément lors des inventaires du GERA (1996, 1998, 2003, 2004), cependant on peut distinguer :

- des plans d'eau temporaires situés dans la zone dépressionnaire qui s'étend au centre du marais. Ils correspondent à l'habitat des Utriculaires, Scirpes flottants, Renoncules aquatiques et Potamots.
- des habitats ouverts inondables définis comme une Lande humide tourbeuse évoluant vers deux habitats communautaires : la Lande humide atlantique à Sphaignes, Bruyère ciliée et Bruyère à 4 angles et les dépressions sur substrat tourbeux du Rhynchosporion
- des habitats forestiers correspondant à d'anciennes Pinèdes de production soit humides avec Molinie, Brande, Bourdaine, soit mésophiles à Fougère aigle, Chêne pédonculé, Châtaignier.

La flore

Une soixantaine d'espèces végétales ont été recensées depuis les travaux. Parmi elles, 4 sont rares dans la région, 3 sont protégées au niveau national (les Rossolis et la Scirpe à nombreuses tiges : *Scirpus multicaulis*) et 1 est protégée au niveau national et international (Faux-cresson de Thore : *Caropsis verticillatun-data*).

La faune

31 oiseaux nicheurs et/ou en hivernage sont présents sur le site dont plus de la moitié sont patrimoniaux (Pie-grièche écorcheur : *Lanius collurio*, Pic épeichette : *Dendrocopos minor*...). Concernant les oiseaux d'eau en hivernage, le site accueille 50 à 100 Bécassines des marais (*Gallinago gallinago*), 50 Sarcelles d'hiver (*Anas crecca*) et des Colverts (*Anas platyrhynchos*). Tout comme sa voisine Latapy, cette lagune est un dortoir intéressant pour la Grue cendrée (*Grus grus*) puisque ce sont environ 1 336 individus recensés pour la saison 2008/2009, chiffre qui ne cesse d'augmenter depuis 2006.

La richesse entomologique est satisfaisante puisque ce sont 16 espèces de libellules, une population de Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*, espèce de papillon patrimoniale) et 6 espèces d'amphibiens et de reptiles (Grenouille agile : *Rana dalmatina*, Rainette verte : *Hyla arborea*, Triton palmé : *Lissotriton helveticus*, Triton marbré : *Triturus marmoratus*, Couleuvre à collier : *Natrix natrix*, Couleuvre verte et jaune : *Hierophis viridiflavus*, Lézard vivipare : *Zootoca vivipara*, Cistude d'Europe : *Emys orbicularis* et Vipère aspic : *Vipera aspis*...) qui occupent le marais.

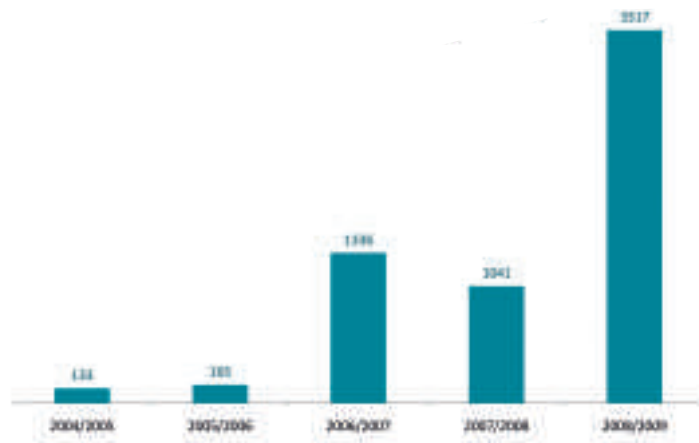
Accueil du public et animations

Pour limiter le dérangement, une **interdiction d'accès** est en vigueur pour une partie de la réserve proche de la zone humide.



Grue cendrée (*Grus grus*) : Grand échassier migrateur, la Grue cendrée quitte sa zone de nidification (Allemagne, Norvège...) en octobre/novembre pour rejoindre leur site d'hivernage en Champagne, Landes et Espagne. Ce sont près de 200 000 individus qui transitent par notre département. Notre territoire constitue une des étapes les plus importantes d'Europe pour cette espèce en raison de la présence de sites répondant aux exigences écologiques de l'espèce (vastes espaces maïsicoles pour l'alimentation et zones inondées avec peu d'eau pour passer la nuit). La progression des effectifs sur ce site est essentiellement liée à la gestion cohérente de l'ensemble des milieux, mais aussi à la réglementation de son accès. En effet, l'absence de dérangement sur les zones de dortoirs est la condition impérative au maintien de cette espèce, qui exige une grande tranquillité. Les grues stationnées la nuit sur la lagune de Latapy se déplacent le matin vers les grands champs situés à Labrit et à Vert. Cette espèce est listée à l'annexe I de la directive Oiseaux, à l'annexe II de la convention de Berne et est sujette à une protection nationale (article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009).

Fréquentation du site de l'Anguille par la Grue cendrée durant les hivers de 2004 à 2009



Vipère aspic (*Vipera aspis*) : Cette vipère se reconnaît par son museau retroussé, son corps épais et une tête bien définie. La différence entre une vipère et une couleuvre réside au niveau des pupilles de forme verticale chez la première au lieu d'une forme ovale chez la seconde. Vivant uniquement dans une partie de l'Europe occidentale, la vipère aspic est menacée de disparition. Elle bénéficie ainsi d'une protection nationale (article 4 de l'arrêté du 19 novembre 2007) et internationale (annexe III de la convention de Berne).



Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) : Plante carnivore des marais tourbeux et des landes humides, elle est disposée en rosette étalée au niveau du sol (entre 2 et 5 cm). Elle est généralement disséminée et discrète au niveau national. Rare, cette espèce est protégée sur l'ensemble du territoire français (articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 mai 1982).





Marais du Piat

Situation géographique

Ce site fait partie des lagunes et marais du Pays d'Albret. Ce dernier se situe en plein cœur de la Haute-Lande, dans la région de Labrit à 25 kms de Mont-de-Marsan.



Commune : Garein

Superficie zone humide : 20 hectares

Propriétaire : propriétaires privés

Gestionnaire : FDC40

Type de convention : convention de gestion de 24 ans, reconduite

Statut :

■ RCFS

Intérêts écologiques :

■ Représentation des marais de la Haute-Lande

■ Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, la Loure d'Europe, les libellules, les reptiles, les amphibiens et les papillons

■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales



Historique et statut

Il s'agit principalement de l'amont du bassin versant de l'Estrigon, mais aussi du Geloux et d'une infime partie du bassin de la Leyre.

Cette tourbière est comprise dans une RCFS de 60 hectares, créée en 1984. 54 hectares bénéficient depuis 1978 d'une convention de gestion de 24 ans entre les propriétaires privés et la Fédération des Chasseurs des Landes, déjà reconduite. Dès 1978 jusqu'en 2002, des travaux d'aménagement ont été entrepris en faveur de l'accueil de l'avifaune. Depuis quelques années les travaux d'entretien permettent de maintenir le caractère ouvert du site.

Les habitats naturels

Le site est constitué de divers habitats dont 8 d'intérêt communautaire et 1 patrimonial qui offrent des conditions optimales à la flore.

La flore

33 espèces ont été inventoriées lors de la réalisation de la cartographie des habitats. Parmi elles, 4 sont considérées comme rares en Aquitaine et 2 bénéficient d'une protection et/ou réglementation particulière au niveau national ou régional (*Drosera intermedia*, *Utricularia australis*). Concernant l'intérêt patrimonial, 3 espèces sont concernées (*Rhynchospora alba*, *Rhynchospora fusca* et *Drosera intermedia*), les deux premières étant considérées comme rares. La grande diversité floristique confère au site un rôle important dans la préservation d'une flore particulièrement intéressante.

La faune

Le peuplement d'oiseaux d'eau est constitué essentiellement de Canards colverts (*Anas platyrhynchos*) et de quelques Sarcelles d'hiver (*Anas crecca*). La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ainsi que la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), espèces protégées au niveau national et international sont également présentes sur le site.

Dénomination usuelle	Valeur pour le site	Valeur pour les Landes	Valeur nationale
Habitats d'intérêt communautaire			
Gazon amphibie oligotrophe à Scirpe à nombreuses tiges et Millepertuis des marais	moyenne	moyenne	moyenne
Bas marais à Rhynchosporées	forte	moyenne	forte
Molinaie acidiphile oligotrophe	moyenne	faible	faible
Lande humide à éricacées plus ou moins évoluée	forte	moyenne	forte
Gazon amphibie oligotrophe à Jonc bulbeux et Scirpe flottant	moyenne	faible	faible
Bois de bouleaux humide à Molinie	moyenne	faible	faible
Chênaie mélangée à Pin maritime	faible	faible	faible
Communauté à Scirpe flottant	faible	faible	faible
Autres habitats naturels			
Eaux douces stagnantes oligotrophes à dystrophes	forte	faible	faible



Accueil du public et animations

L'accès au site est **strictement interdit** au public.

Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) : Cette petite tortue d'eau douce est considérée comme vulnérable en Europe, c'est-à-dire en forte régression du fait de la disparition de son habitat propice, les zones humides, à proximité de sols meubles et ensoleillés. Elle bénéficie ainsi d'une protection à l'échelle nationale (article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007), internationale (annexe II de la convention de Berne) et européenne (annexes II et IV de la directive Habitats).

Zone Agricole

Zone souvent méconnue du département des Landes, elle représente pourtant un tiers de sa surface. C'est la partie sud du département présentant une mosaïque de milieux entre grandes cultures, arboriculture, élevage et forêts de feuillus. Zone de transition entre les Pyrénées et le plateau Aquitain, le relief y est très variable. La destination principalement agricole de ce territoire lui confère la présence de retenues collinaires côtoyant des gravières anciennes et en activité. Ces espaces en eau artificiels permettent à cette zone de contribuer au maintien des populations d'oiseaux. Les étangs de l'Armagnac, zones humides d'origine anthropique mais anciennes, ayant un intérêt national, possèdent un potentiel bien réel pour l'avifaune et recèlent une flore spécifique riche.

La FDC40 y gère 4 sites :

- La Retenue collinaire de Lagrange et Créon-d'Armagnac
- L'Etang de Gaube
- La Tourbière de Sorde-l'Abbaye
- La Lagune de Pernaute



Retenue collinaire de Lagrange et Créon d'Armagnac

📍 Situation géographique

Le site est mitoyen à Lagrange et Créon-d'Armagnac et se situe à 36 kms de Mont-de-Marsan.



Commune : Lagrange et Créon-d'Armagnac

Superficie zone humide : 18 hectares
 Propriétaire : Association Syndicale Autorisée (ASA)

Gestionnaire : FDC40, ACCA de Lagrange et de Créon-d'Armagnac et Association Syndicale Autorisée

Type de convention : convention de gestion de 15 ans, reconduite en 2005

Statut :

■ RCFS

Intérêts écologiques :

■ Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et de la Cistude d'Europe

■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats des espèces végétales patrimoniales



Regroupement de Spatules blanches et de Hérons cendrés

Historique et statut

La retenue collinaire créée en 1984 est un plan d'eau de 18 hectares situé dans une RCFS de 53,65 hectares. Une convention de gestion est signée entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, les Associations Communales de Chasse Agréées de Lagrange et de Créon d'Armagnac et l'Association Syndicale Autorisée propriétaire du site. Les premiers travaux réalisés dès 1993, ont permis d'augmenter la capacité d'accueil du site vis-à-vis de l'avifaune et de sensibiliser le public suite à l'installation d'un observatoire entretenu.

Gestion du site

Le but est de continuer à suivre l'hivernage des oiseaux pour en constater l'évolution, garantir la conservation du milieu et n'intervenir qu'en cas de problème particulier. Cette gestion est assurée par la Fédération, l'Association Syndicale Autorisée et les Associations Communales de Chasse Agréées de Lagrange et de Créon-d'Armagnac.

La faune

Grâce aux travaux, ce sont une vingtaine d'espèces d'oiseaux recensées chaque année, dont 3 patrimoniales : Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), Héron cendré (*Ardea cinerea*) et le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*). Le site est un lieu d'hivernage pour les oiseaux d'eau avec en 2010, 16 espèces recensées pour un total de 1 248 individus. La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), protégée aux niveaux national, européen et international, a également été observée, tout comme le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille verte (*Rana sp.*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), la majorité se reproduisant sur le site.

Accueil du public et animations

Un observatoire est ouvert gratuitement au public et aux écoles dans le cadre d'animations spécifiques (Printemps des Landes, journées Tourisme en Espace Rural, activités communales...), afin de les sensibiliser à l'environnement à travers l'observation des espèces dans leur milieu naturel.



Crapaud commun



Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) : Cet oiseau aquatique est le plus grand des grèbes et est facile à reconnaître grâce à sa huppe noirâtre. Il bénéficie d'une protection de portée nationale (article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009) et internationale (annexe III de la convention de Berne).



Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) : Rapace diurne piscivore, aucune autre espèce de proie ne montre un tel contraste entre le dos brun foncé et le dessous d'un blanc net. Cet oiseau nicheur vulnérable en France, est considéré comme rare en Europe. Il bénéficie par conséquent d'une protection nationale (article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), européenne (annexe I de la Directive Oiseaux) et internationale (annexes II des conventions de Barcelone, de Bonn et de Berne). Après quelques années de déclin, la population semble remonter à certains endroits.

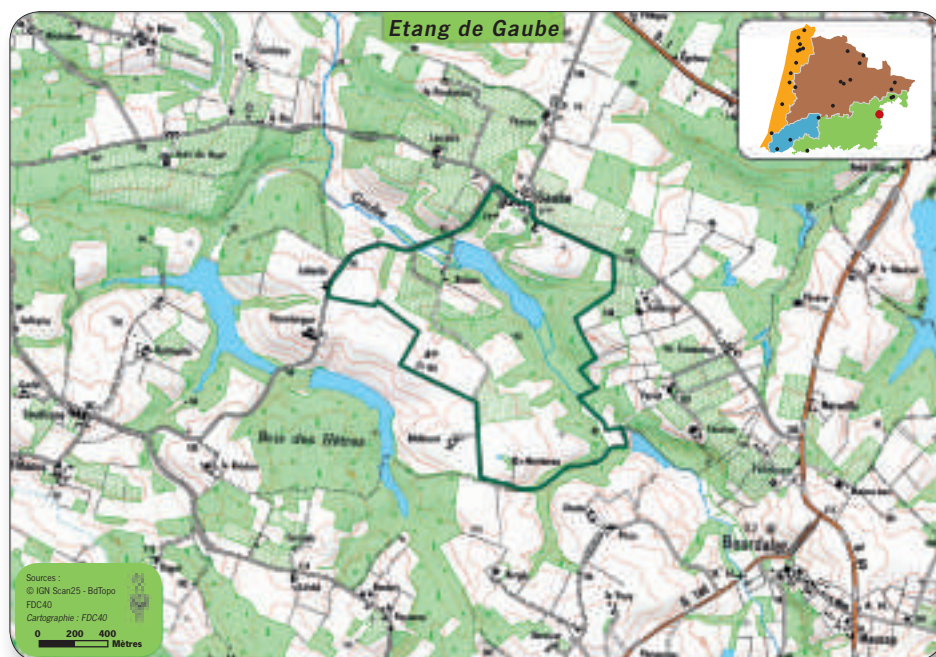
Crapaud commun (*Bufo bufo*) : Ce crapaud se trouve partout en Europe sauf en Norvège, Suède du nord et Finlande. Très urbanisé, on le trouve dans tous les biotopes : forêts, lieux ouverts, villes, montagnes... Il se cache pendant la journée sous des pierres, dans des trous ou fissures de murailles. Pendant la saison de reproduction, il peut être observé en très grand nombre près des rivières. Les spécimens sont habituellement fidèles à un site de reproduction ce qui veut dire que si une population est 'éliminée' l'espèce disparaîtra de cet endroit pendant un certain temps. Comme tous les amphibiens, le crapaud commun bénéficie d'un statut de protection nationale et internationale (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 et annexe III de la convention de Berne)

Etang de Gaube



Situation géographique

L'étang de Gaube se situe sur la commune de Perquie, à 20 kms de Mont-de-Marsan.



- Commune :** Perquie
Superficie zone humide : 9,75 hectares
Propriétaire : 1 propriétaire privé
Gestionnaire : FDC40
Type de convention : convention de gestion de 18 ans, renouvelée, bail emphytéotique
Statut :
 ■ RCFS
Intérêts écologiques :
 ■ Représentation des étangs de l'Armagnac
 ■ Site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse et de la Cistude d'Europe
 ■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Cet étang de 8 hectares entouré par 1,75 hectare de marais, est une ancienne retenue artificielle alimentée par détournement de l'eau du ruisseau du Moulin de Gaube. En 1980, le propriétaire des terrains envisage son abandon et sa mise en culture. C'est alors qu'à la demande de l'ACCA et sur proposition de la FDC40, le propriétaire accepte le maintien de l'étang sous convention de gestion d'une durée de 18 ans, à condition que la Fédération finance la rénovation du site. Afin d'assurer une zone de quiétude diurne, le site vient compléter la RCFS existante de 65 hectares. L'étang était destiné autrefois à la pêche. Aussi, chaque année lors de sa vidange, une pêche est organisée pour permettre une production piscicole créant ainsi un revenu utilisé à l'entretien du site.

Vers la fin des années 1980, l'affectation de l'étang à l'irrigation

du maïs vient perturber ce processus annuel de vidange. La végétation arbustive envahit très rapidement les fossés et la digue, la jussie finit par coloniser le milieu. Le propriétaire, face à ce constat, n'envisage plus le maintien de l'étang pour l'échéance de la convention de gestion.

Une nouvelle convention de gestion de 18 ans est alors établie, la Fédération des Chasseurs prenant en charge les coûts des opérations de rénovation et s'engageant au contrôle des espèces invasives en vue de la reprise de l'activité piscicole. Grâce aux travaux d'aménagement réalisés, la pratique annuelle de vidange ainsi que la pêche ont pu reprendre depuis 2005. En 1993 et 2000 un observatoire et des îlots ont été créés et en 2003/2004 des travaux d'entretien ont été réalisés.

Gestion du site

Les potentialités écologiques du site permettent un accueil intéressant de l'avifaune hivernante et nicheuse. La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) est bien représentée sur ce site.

Les principaux objectifs de gestion, définis et mis en oeuvre par la Fédération, sont :

- Conserver la mosaïque d'habitat
- Assurer le bon fonctionnement hydraulique de l'étang
- Maintenir une bonne qualité d'eau
- Lutter contre les espèces invasives
- Entretien l'observatoire

Les habitats

Le site constitue un espace où se côtoient des milieux aquatiques, forestiers, des prairies et des communautés diverses. Au total 16 habitats caractérisent l'étang dont il faut souligner la présence d'un herbier aquatique à Grande naïade (*Najas marina*) qui fait la particularité de l'étang, espèce uniquement présente à cet endroit. La conservation de cet habitat est par conséquent un fort enjeu patrimonial.

La flore

En 1872, l'étang était principalement entouré de landes à bruyères cendrées. Ces paysages typiques étaient entretenus par pâturage et l'étang était utilisé comme abreuvoir pour le bétail. La périphérie du site s'est vue peu à peu boisée lors de la déprise agricole. A la suite des travaux, des inventaires floristiques démontrent la présence de 75 espèces dont 2 d'intérêt patrimonial : la Grande naïade (*Najas marina*) et la Petite naïade (*Najas minor*), qui fait la particularité de l'étang.

La faune

Le peuplement d'oiseaux est composé de 39 espèces dont 27 d'intérêt patrimonial (Pic noir : *Dryocopus martinus*, Grande Aigrette : *Ardea alba*...). Ce site est de plus, intéressant pour le Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) puisqu'une colonie d'une quinzaine d'individus y est installée. Le Héron pourpré (*Ardea purpurea*) est présent sur le site. Cette espèce est d'intérêt communautaire, protégée au niveau européen, international et national. On y trouve aussi la Cistude d'Europe, elle-même protégée au niveau international, européen et national.

Accueil du public et animations

L'accès au site est **interdit**, tout comme à l'observatoire en raison de son statut de propriété privée. Des **visites guidées** sont occasionnellement organisées avec des scolaires ou du grand public.



Grande naïade (*Najas marina*) : Cette plante aquatique formant des touffes colonise les eaux stagnantes ou faiblement courantes. Dans le département, cette espèce rare est patrimoniale et nécessite une attention particulière pour sa conservation.

Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) : Autrement appelé Bihoreau gris, c'est un échassier de la famille des Ardeidés que l'on retrouve dans de nombreuses parties du monde. Il bénéficie d'une protection totale au niveau national (article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009), européen (annexe I de la Directive Oiseaux) et international (annexe II de la Convention de Berne).





Mésange charbonnière

Tourbière de Sorde-L'Abbaye



Situation géographique

Le site se trouve sur la commune de Sorde-l'Abbaye à 29 kms de Dax.



Commune : Sorde-l'Abbaye

Superficie zone humide : 15,68 hectares

Propriétaire : FDC40 (pour 15 ha), CEMEX (pour 68 ares)

Gestionnaire : FDC40

Type de convention : convention de gestion d'une durée de 30 ans concernant les 68 ares

Intérêts écologiques :

- Site d'importance pour la conservation des milieux boisés et des tourbières de pente

Historique et statut

L'abandon du pâturage et de la fauche a conduit le milieu à se fermer (colonisation d'arbrisseaux et de fougères) et s'assécher. Cette modification a engendré une dégradation de la tourbière qui, de nos jours, a évolué vers le stade de fourré pré-forestier de Bourdaine et de Saules. La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a acquis en 2009 ce nouveau site de 15,68 hectares, constitué de la tourbière et des boisements périphériques du site du « Bos du Haout ».

Gestion du site

La gestion, réalisée par la FDC40, prévoit dans un premier temps le girobroyage pour accéder à la tourbière. Dans un second temps, une coupe des arbrisseaux sera entreprise suivie

d'une fauche afin de favoriser l'apparition d'une végétation rase et ainsi rétablir la fonctionnalité de la tourbière.

Enfin des inventaires faunistique et floristique seront effectués afin de parfaire l'état des lieux et de suivre l'évolution du milieu et des habitats.



Travaux d'ouverture du milieu

Les habitats naturels

Le site comprend 3 ensembles de milieux :

- boisements de feuillus diversifiés
 - Chênaie pionnière acidiphile
 - Forêt alluviale à Aulnes glutineux et Frêne (habitat prioritaire et de fort intérêt patrimonial)
- anciennes prairies
- landes sèches et mésophiles collinéennes de fort intérêt patrimonial
- landes humides atlantiques méridionales à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (habitat prioritaire et de fort intérêt patrimonial)
- une tourbière haute dégradée susceptible de régénération naturelle. Il s'agit du stade dégradé de la tourbière haute active, suite à un assèchement superficiel dû à des modifications de l'équilibre hydrique. Cet habitat n'a aucun intérêt écologique sauf si son potentiel de régénération devient fort suite à des actions de restauration. Dans ce cas il évoluera vers le stade de tourbière haute active, habitat prioritaire face à la conservation car de fort intérêt écologique.

La flore

Le site regroupe majoritairement des espèces typiques des tourbières, notamment les Sphaignes et la Molinie bleue (*Molinia caerulea*). On y trouve aussi la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) d'intérêt patrimonial car considérée comme rare dans la région Aquitaine.

La faune

La faune colonisant le site est spécifique aux milieux boisés (passereaux, pics, rapaces...) et des tourbières (papillons, insectes, libellules).



Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun :

Ces habitats occupent le lit majeur des cours d'eau recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières. On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine ou en bordures de sources ou de suintements. Il s'agit également d'habitats prioritaires

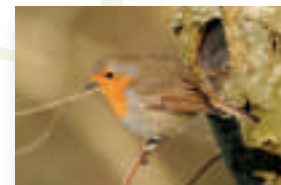
Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles :

Il s'agit de landes humides atlantiques sous forte influence océanique. Cet habitat se développe sur des substrats oligotrophes acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaire. Des Sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides. Enfin, cet habitat peut devenir une lande tourbeuse, lorsque l'engorgement du sol est permanent engendrant une faible activité turfigène des Sphaignes. C'est un habitat prioritaire car inscrit à la Directive Habitats.

Bruyère à quatre angles



Bruyère ciliée (à gauche)



Rouge-gorge familier

Lagune de Pernaute



Situation géographique

La lagune se situe sur la commune de Créon-d'Armagnac à 36 kms de Mont-de-Marsan.



Commune : Créon-d'Armagnac
Superficie zone humide : 5 hectares
Propriétaire : un propriétaire privé
Gestionnaire : FDC40 et ACCA
Type de convention : convention de gestion de 15 ans, reconduite en 2005
Statut :
 ■ RCFS
Intérêts écologique :
 ■ Représentation des lagunes des Landes
 ■ Site d'importance pour l'accueil de la Cistude d'Europe
 ■ Site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Historique et statut

Cette petite lagune est enclavée dans une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de 68,59 hectares érigée en 1993. Elle bénéficie d'une convention de gestion de 15 ans (reconduite en 2005) entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, l'Association Communale de Chasse Agréée et le propriétaire privé. Elle souffre d'un manque d'eau lié directement à l'abaissement général du niveau de la nappe phréatique. Les travaux d'aménagement réalisés par la Fédération ont eu lieu entre 1995 et 2000, et les travaux d'entretien entre 1997/1998 et 2004/2005.

Gestion du site

L'objectif de gestion est de conserver en l'état les habitats et maintenir le pâturage pour préserver les milieux ouverts. La gestion est assurée par la Fédération en collaboration avec l'ACCA.

La faune

Cette lagune est un bon site d'hivernage pour les oiseaux notamment les oiseaux d'eau (en particulier la Sarcelle d'hiver *Anas crecca* : 300 individus par an). On y trouve aussi la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) qui bénéficie d'une protection nationale et internationale, tout comme le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille verte (*Rana sp*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*). Parmi ces espèces, 7 se reproduisent sur le site.



Grenouille verte

Accueil du public et animations

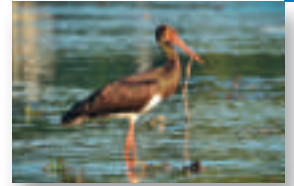
Il est **interdit** à toute personne de pénétrer sur la lagune.



Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) : Ce plus petit canard d'eau douce d'Europe est identifiable par sa tête rousse avec une large bande verte sous l'œil et des ailes marquées par une fine bande blanche sur leur avant. L'oiseau habite partout où il trouve de l'eau et de la nourriture, à condition qu'il n'y ait pas trop de courant. En été, il fréquente traditionnellement les étangs, les réservoirs artificiels, les lacs colonisés par de la végétation palustre importante. À l'inverse en hiver, on le retrouve sur les grands plans d'eau abrités, les côtes basses et sablonneuses où il recherche l'influence modératrice du climat marin, les lagunes et les marais. Cette espèce chassable est inscrite à l'annexe III de la convention de Berne et à l'annexe II de la convention de Bonn.

Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) : Le lézard des murailles est le lézard le plus commun que l'on retrouve près des habitations, des murs ensoleillés, des pierres, des cailloux, dans le jardin... Néanmoins, comme tous les reptiles, il bénéficie d'une protection nationale (article 2 de l'arrêté de 19 novembre 2007), d'une protection européenne (annexe IV de la directive Habitats) et internationale (annexe II de la convention de Berne).





Cigogne noire

Autres sites

Gravière de Montgaillard et Saint-Sever :

Ce site est une ballastière de 140 hectares dont la moitié est incluse dans une ZNIEFF de type II qui correspond à un fort enjeu de préservation voire de valorisation des milieux naturels. 5 propriétaires privés sont localisés sur l'ensemble du site, dont l'Institution Adour et l'entreprise minière CEMEX. Cette dernière devant remettre en l'état les lieux suivant le code minier sollicite la Fédération pour l'accompagnement du réaménagement et dans une perspective de gestion ultérieure du site. A l'inverse des idées reçues, une carrière est un habitat souvent intéressant et diversifié pour la faune et la flore locales. Dans ce cas précis, l'exploitation du granulats a la particularité de créer ou recréer des milieux très évolutifs où nombreuses espèces pionnières colonisent rapidement les terrains exploités. Même si le site est ouvert à la chasse, il s'avère intéressant pour l'hivernage des oiseaux dont le suivi est réalisé par le service technique fédéral à travers des comptages oiseaux d'eau de novembre à mars.

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Saint-Vincent-de-Paul :

Etendue sur 81,08 ha, cette réserve a été créée en 1993 dans le cadre du suivi « oiseaux d'eau » et bénéficie depuis cette date d'une convention de gestion de 30 ans entre la commune et la Fédération. Un manque de gestion des niveaux d'eau conduisait les prairies basses humides à évoluer en prairies permanentes classiques. De plus, l'ensablement du ruisseau du Moulin accentua le phénomène. Aussi, les travaux d'aménagement et d'entretien menés par la Fédération (fonds ACNAT/LIFE et fédéraux), se sont orientés principalement vers l'amélioration du système hydraulique.

Depuis quelques années le Conseil Général des Landes s'est investi dans la gestion de la barthe sur laquelle se trouve la réserve. Aussi, la Fédération n'entreprend plus de travaux d'entretien mais poursuit les suivis des oiseaux d'eau tous les 15 du mois de novembre à mars.

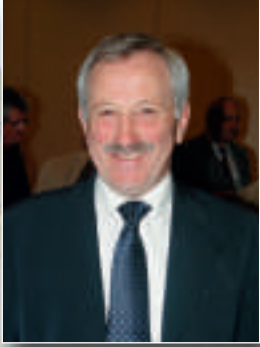
Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Rivière-Saas-et-Gourby :

Cette réserve se situe dans la barthe communale et couvre 36,86 ha. Elle fut aménagée en 1993 à l'aide de fonds ACNAT (Actions Communautaires pour la Nature). Ces fonds permettent de financer diverses mesures de conservation, allant de la réalisation d'études à l'achat de terrains pour leur mise en réserve. De plus au vu de l'OGAF environnemental, des aménagements ont été entrepris afin d'améliorer le système hydraulique. Depuis, la réserve abrite des oiseaux notamment lors des vagues de froid et est utilisée en tant que zone de gagnage nocturne pour les anatidés et les limicoles. Comme la plupart des sites gérés par la Fédération, elle est sujette aux suivis hivernaux réalisés par le service technique fédéral.

Gravières de Cazères-sur-l'Adour/Duhort-Bachen/Renung :

La société Gascogne Matériaux (GAMA) exploite depuis 2003 en rive sud de l'Adour (anciens champs de maïs) une carrière (gravière) sur une emprise de 94 ha à cheval sur les communes de Cazères, Duhort-Bachen et Renung. Une autorisation d'extension fait actuellement l'objet d'une demande sur une surface de 48 ha. Une convention de collaboration entre GAMA, la Fédération des Chasseurs des Landes, les propriétaires, les 3 ACCA concernées est en cours de finalisation. Elle définit les points relatifs au réaménagement écologique de l'ensemble de la zone (142 ha), sa gestion, les suivis et animations projetés. A noter, qu'en accord avec GAMA, la Fédération réalise déjà depuis le 15/11/2006 un suivi de la fréquentation automno-hivernale des oiseaux d'eau.

Remerciements



Les zones humides sont des milieux emblématiques chers à nos yeux. La préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel n'aurait pu aboutir sans la contribution précieuse de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général des Landes et de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.

C'est pour cela que je tiens tout particulièrement à adresser toute ma gratitude et mes remerciements les plus sincères à ces partenaires financiers indispensables qui nous soutiennent depuis des années pour la mise en œuvre des actions en faveur des zones humides.

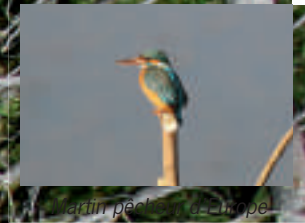
Je remercie également l'expertise du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), Seignanx et Adour grâce auquel il est possible de suivre l'évolution des habitats et de la biocénose face aux mesures de gestions entreprises. Soulignons de plus son intervention en direction des scolaires et universitaires dans une optique d'éducation à l'environnement, axe important au regard de la Fédération.

Enfin, je salue la participation active de nombreux acteurs locaux (ACGELB, ALCGE, ACCA, communes...) qui prouve leur attachement à leur patrimoine.

**Le Président de la Fédération Départementale
des Chasseurs des Landes
Mr Jean-Roland BARRERE**



Crédits photos : Béatrice Ducout - Grégorie Landru/Fotolia
Zorandium 75/Fotolia - Mikep/Fotolia - Matteo/Fotolia
Julius Kramer/Fotolia - Kletr/Fotolia - Orvydass/Fotolia
Capnord/Fotolia - Yves Roland/Fotolia - Surub/Fotolia
Fédération Départementale des Chasseurs des Landes
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Seignanx et Adour
Christian Heilman - Courant d'Huchet



Le martin pêcheur d'Europe



Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

111, chemin de l'Herté - BP10 - 40465 Pontonx sur l'Adour cedex - Tél : 05.58.90.18.69 - Fax : 05.58.74.12.99
www.fedechasseurslandes.com - contact@fdc40.fr